

Le lien des chercheurs



Cévenols

Janvier-mars 2013

N° 172 - 7 €

Le temple de Vialas à la révocation de l'édit de Nantes, Henri Magnin
Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual, Olivier Poujol
Une proclamation contre les seigneurs de Cubières
et d'Alteyrac en langue d'oc en 1472
Le collège d'Alès, une chronologie, Élie Corrado

Sommaire



Ange ou démon ? Une illustration marginale du rouleau des biens de l'évêque de Mende, à trouver parmi les trésors des archives de la Lozère.

- **Éditorial**, p. 3
- **Le temple de Vialas à la révocation de l'Édit de Nantes**, Henri Magnin, p. 5
- **Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual**, Olivier Poujol, p. 12
- **Une proclamation contre les seigneurs de Cubières et d'Alteyrac en langue d'oc en 1472**, présenté par Marie-Lucy Dumas, p. 13
- **Le collège d'Alès, une chronologie**, Élie Corrado et contributions de Marie-Lucy Dumas, p. 16
- **À lire, à consulter**, p. 20
- **Des revues**, p. 22
- **Les journées d'histoire locale de Barjac**, compte-rendu, p. 24
- **Échanges**, p. 26
- **In memoriam, Béatrice Laporte**, p. 27
- **Liste des Hors Série**, p. 28

Photo de couverture :
le temple de Vialas,
photo Henri Magnin.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS

L.C.C. - FONT VIVE

(Association créée en 1961)

Siège social : 3 Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :

Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en
1985)

Présidents honoraires

Pierre A. Clément
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :

Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante
et Michel Wienin
Secrétaires : Marineta Mazoyer
et Patrick Arnault
Responsable de la
communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Paul Mazière
et Louis Raymond

Conseil d'administration :

Patrick Arnault, Bernard Atger,
Pierre Chante, Cécile Coustès,
Marie-Lucy Dumas, Philippe
Gaussent, Pierre Mouriès,
Paul Mazière, Jean-Gabriel
Pieters, Louis Raymond, Pierre
Rolland, Michel Sarrazin, Henri
Teisserenc, Michel Wiénin.

Comité de Rédaction :

Bernard Atger, Jean Castan,
André Claveirole, Pierre A.
Clément, Marie-Lucy Dumas,
Alice Motte, Jean-Gabriel
Pieters, Marie-Claire Pontier,
Pierre Rolland, Pauline Roux-
Tatto, Michel Wiénin

Conseil scientifique

Richard Bousiges, Patrick
Cabanel, Gérard Caillat,
Jean-Paul Chabrol, Philippe
Charreyre, Jean-Bernard Elzière,
Nicolas Faucherre, Rémi Noël,
Jean-François Pastre, Olivier
Poujol, Daniel Travier

Courrier postal :

L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue,
30450 Génolhac

Courriel : contact@cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée
par L.C.C.-Font Vive,
maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des
Chercheurs Cévenols © est
réalisée avec l'aide du Parc
National des Cévennes et des
communes de Concoules et
Génolhac.

La reproduction des articles,
dessins, cartes, photographies
est interdite, sauf accord de la
Rédaction et de l'auteur.

Directrice

de la publication :

Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G
80144 -
ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact
impression, 85 route d'Uzès,
30100 Alès

Dépôt légal : à parution

Site Internet :
<http://www.cevenols.fr>

Tarifs

Adhésion seule : 5 € ;
adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion
ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de
soutien : 30 € minimum
Adhésion sans abonnement :
5 € ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C
Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
3 Grand Rue 30450 Génolhac

Mise à jour septembre 2012

Editorial

Le champ d'action des membres de L. C. C.

Passant en revue tous les numéros de notre revue je suis tombée sur un éditorial que j'ai eu envie de vous restituer en entier. Il s'agit de celui de Jean-François Breton, un des premiers fondateurs de notre revue, qui, dans le numéro 20 répondait à une question que nous nous sommes posée, et il répondait ainsi :

TOUT CE QUE L'HOMME A TOUCHÉ,

On nous demande souvent quel est le champ de recherche des membres de LCC.

Répondre « les sciences humaines » est classique et trop général ; il est plus réaliste de dire : « tout ce que l'homme a touché et rien de ce qui est naturel ».

Bien entendu la géologie, la botanique, la zoologie nous intéressent, mais dans ce pays marqué par son climat et ses particularités naturelles, l'homme a joué un rôle essentiel tout au long des siècles ; cette présence, cette influence qui retiennent les heures de nos adhérents.

Ce que l'homme a pensé, ses croyances, ses joies et ses peines...

Ce que l'homme a bâti, mais aussi détruit...

Ce que l'homme a créé et animé : les familles du pays, les communautés villageoises, les groupes sociaux, politiques, religieux...

Ce que l'on a produit pour se nourrir, pour gagner sa vie, pour se délasser...

Tout ceci constitue le champ d'action des membres de LCC.

J-F. Breton

Je crois qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à rajouter.

Marie-Lucy Dumas

Appel aux lecteurs et adhérents



Notre revue a maintenant plus de 40 années d'existence. Elle est extrêmement riche de nombreuses informations, bibliographies, articles, documents, sources etc...portant sur une multitude de personnages et de lieux cévenols. Une vraie mine que chacun exploite comme il peut. A l'heure du numérique, on est tous ravis de pouvoir trouver en un clic de souris le mot que l'on cherche dans un article ou d'un document sur Gallica ou sur des moteurs de recherche. Aussi nous aimerions :

- Continuer l'indexation manuelle de la revue depuis le numéro 108, suivant le modèle déjà établi par les 6 hors série (n° 8, 22, 42, 45, 47) ; cela demanderait un peu de temps et de patience à un adhérent ou à un lecteur ou plusieurs. On peut se répartir la tâche. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Paul Mazière, notre trésorier.

- Fondre en un seul index ces 6 hors série que nous placerions à disposition de tous sur notre site internet et ajouter au fur et à mesure de nouvelles entrées. Si vous êtes intéressés pour ce travail de fusion des 6 premiers index en un seul, prenez contact avec Paul Mazière notre trésorier. Par avance, un grand merci.

Bonne année !

*Bona annada per totes, plan granada, plan acompanhada...
Tenètz vos fièrs e galhards ! Tenètz vos fièras e galhardas !*

*Bonne année à tous, fructueuse et bien accompagnée...
Portez-vous bien et gardez la forme, toutes et tous!*

A vos agendas ! Les activités prévues pour l'année 2013

Décembre 2012 : Sortie du Hors Série de Jean Gabriel Pieters sur le Malgoirès ; nous l'avions annoncé dans le précédent numéro, mais quelques problèmes techniques nous ont fait prendre du retard, veuillez nous en excuser.

Février 2013 : sortie du Hors Série consacré à « *La franc-maçonnerie dans l'arrondissement d'Alès, une histoire* », des articles de Gabriel Liotard et de Henri Depasse parus dans le Lien des Chercheurs Cévenols

17 au 20 avril : colloque *Architecture et patrimoine industriels dans le Bas-Languedoc oriental, des années Colbert aux années Pompidou (Fin XVII^es.-années 1970)*, organisé par la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du

Gard, à Nîmes, où Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas et Michel Wiénin donneront une communication. (Lieu à préciser)

Avril 2013 : sortie du Hors série « *La mine de plomb argentifère de Vialas* », par Cécile Coustès et sortie du numéro 173

Mai : Conférence de Michel Wiénin : « *Le mouvement coopératif de production agricole en Cévennes* » par Michel Wiénin à Sauve (Gard), (des précisions dans le numéro 173)

Juin : samedi ou dimanche 8 ou 9 juin, au château Saint-Jean à Pompignan, accompagné par Michel Wiénin, avec visite de la Grotte de la Roquette, du château, du site de la bataille de Pompignan, une cave coopérative, avec repas sorti du sac ;

chaussures de marche indispensables, (des précisions dans le numéro 173).

Début juillet : sortie du numéro 174

août : samedi 24 août, à Avèze (Gard), Assemblée générale du Lien des Chercheurs Cévenols (des précisions dans le numéro 174)

Début octobre : sortie du numéro 175

12-13 octobre 2013 : 3^{ème} rencontre autour de l'Histoire locale à Barjac ; L.C.C. est devenue partenaire de cette manifestation avec l'Association Barjac Histoire Locale, président Claude Girault.

Le temple de Vialas à la révocation de l'Édit de Nantes

par Henri Magnin

Le temple de Vialas a la réputation d'être le plus vieux des Cévennes, si ce n'est de France, pour avoir été construit en 1612 et avoir passé sans encombre la période de la révocation de l'édit de Nantes, grâce à sa transformation en église, avant de retrouver sa fonction d'origine en 1804.

L'aspect du bâtiment interroge toutefois les historiens. Il a plus l'aspect d'une église romane, avec son abside, que celui d'un temple languedocien du XVII^{ème} siècle, rectangulaire comme ils l'étaient tous alors.

A l'occasion de la commémoration du 400^{ème} anniversaire de sa fondation, nous avons organisé une exposition sur l'histoire de ce temple, avec le soutien de la mairie et des Archives départementales de Lozère. De nouvelles recherches ont été menées, et ont conduit à la découverte de documents *inédits* qui éclairent l'histoire du bâtiment pendant les années 1685 -1686 et remettent en cause une partie des connaissances précédentes.

Le temple en 1685, fin de la première période

La répression accrue des protestants depuis 1661, les dragonnades, les conversions forcées, la destruction des temples qui se sont conclues par l'Édit de Fontainebleau le 18 octobre 1685 (connu comme révocation de l'Édit de Nantes), ont, bien sûr, eu également leur impact dans la paroisse de Castagnols, dont Vialas faisait partie.

Le 13 février 1685, le pasteur Grongnet, qui était en charge de cette paroisse, rédigeait son dernier acte¹ : il s'agit du baptême de Catherine Vignes. Son registre s'achève ensuite par des pages blanches. Il sera contraint à l'exil en Suisse à l'automne. On peut donc imaginer que le temple a été désaffecté à peu près cette date.

Par une requête des habitants de la paroisse à l'intendant du Languedoc, Lamoignon de Basville, pour être soulagés de la charge du logement des gens de guerre en 1686², nous savons que

les soldats ont été présents à Vialas pendant tous les mois d'octobre et novembre 1685. Les protestants ont été contraints d'abjurer leur foi avant le 10 octobre. Les soldats présents pendant ces deux mois ont probablement commencé la démolition de l'édifice, comme il était de rigueur, afin de le raser.

Une nouvelle église à Vialas

Ces conversions en masse n'ont pas tardé à poser des problèmes pratiques d'accueil des nouveaux convertis dans les églises, en particulier dans les régions où la réforme était très profondément implantée.

La paroisse de Castagnols comptait alors 900 paroissiens en âge de communier dont seulement 13 anciens catholiques³. L'église, située dans le hameau de Castagnols, devait être petite et probablement mal entretenue du fait de sa faible fréquentation.

Une ordonnance royale du 1^{er} décembre 1685⁴ demande que, dans les diocèses de Mende, Uzès, Nîmes et Viviers, un inventaire des réparations et agrandissements des églises soit réalisé.

Dans le diocèse d'Uzès, dont dépendait Castagnols, c'est l'abbé du Laurens qui est commis pour « la direction générale des bâtiments et réparations des églises démolies ».

Nommé le 17 décembre, il commence aussitôt sa tournée du diocèse, animé d'un zèle dont il s'enorgueillit⁵ :

«(il partit...) le 17 décembre, accompagné de son valet à cheval, du sieur de Montolieu [architecte] aussi à cheval, ayant son valet à pied, et (...) continua de même sans nulle interruption en 278 églises. Etant remarquable que ce fut aux plus petits jours de l'année, en pays de montagne, où la tournée d'une église à l'autre était en continuel

1 Arch.dép. Lozère 4 E194, ar.3, p.123

2 Requête des habitants de la paroisse de Castagnols touchant le logement des gens de guerre pour le sieur de

l'Argentière. Fonds privé Viala.

3 Arch. dép. Hérault C 500

4 Arch. dép. Gard C 888

5 Arch. dép. Hérault C 500



Emplacement de l'ancienne église et du cimetière de Castagnols

sentiers coupés et détournés, même aucuns couverts de neige, qu'il y eut plusieurs jours de pluie, et que, nonobstant toutes ces difficultés, la visite générale de 278 églises fut faite en trente cinq jours qui auraient à peine suffi à écrire les verbaux... »

Cependant, le 18 janvier 1686, la paroisse de Castagnols reçoit la visite de son évêque. Un important document inédit nous décrit ce qu'il en est issu⁶. Il s'agit d'un mémoire rédigé en 1700, relatif au logement du curé Bros, en charge de la paroisse, dont l'introduction est la suivante :

« Il faut savoir que la paroisse Castagnols étant composée de douze petits hameaux éloignés les uns des autres, Monseigneur l'Evêque et Comte d'Uzès y faisant sa visite peu de temps après la conversion générale à la foi catholique, à savoir dans le mois de janvier 1686, fut lors son bon plaisir pour la commodité du peuple de donner une ordonnance que le service divin serait transféré au lieu de Vialas comme principal (hameau) et au milieu de ladite paroisse, ce qui fut exécuté et même dans ladite année comme dans plusieurs autre lieux de la province bâti une église qui fut édifiée sur la mesure du temple de la R.P.R. »

À la suite de cet ordre, le curé Bros a été contraint de déménager de Castagnols à Vialas. Logé par les consuls dans une première maison louée à cet effet, il l'a trouvée inconfortable, puis une deuxième ne lui a pas non plus convenu, et 15 ans plus tard, il demandait la construction d'un presbytère avec deux chambres, un cabinet de travail, écurie, basse cour enceinte de hautes murailles, jardin potager équipé d'un puits pour son arrosage... Ce à quoi les

consuls répondaient que la communauté était très pauvre, que le curé devrait, par charité, en tenir compte et se satisfaire de sa situation, mais que, s'il fallait construire, il devrait limiter sa demande à une seule chambre lui servant de cabinet de travail, et que, pour le potager, il pouvait faire débroussailler le cimetière protestant, inutilisé depuis 1685, et proche d'une fontaine ! D'un commun accord, l'arbitrage d'un avocat du Parlement de Toulouse déciderait de la suite et c'est dans cette optique qu'a été rédigé le mémoire ci-dessus mentionné.

Outre la confirmation que c'est en janvier 1686 que l'évêque d'Uzès a décidé le transfert de l'église de Castagnols à Vialas, l'introduction du mémoire indique bien qu'une nouvelle église a été bâtie, et qu'elle l'a été sur les ruines (la mesure) du temple. Il ne s'agit donc pas d'une simple réaffectation du temple, mais bien de travaux nouveaux à partir de ce qui restait du temple, lequel n'avait pas encore été rasé, mais en partie détruit.

La suite de la mission de l'abbé du Laurens vient confirmer ceci. Dans « l'état de la dépense qu'il faut faire pour rebâtir les églises du Languedoc »⁷, le travail de l'abbé inventorie pour le diocèse d'Uzès 63 églises pour lesquelles il faut engager des dépenses. Celle qui demande le plus de fonds est celle de Vialas, pour 4 200 livres, avant Saint-Julien d'Uzès (3 950 livres), Saint-Ambroix (3 200 livres), Saint-Chartes et Saint-Génies-de-Malgoirès (2 900 livres)...

Les travaux ont été adjugés le 17 mars 1686 et payés, à hauteur de 700 livres sur les revenus de la paroisse et de 3 500 livres par l'intendance du Languedoc, à partir d'imposition des nouveaux convertis ou sur les biens saisis à ceux qui avaient quitté le royaume.

Cette somme est considérable si on la compare à celle qui avait été dépensée pour la construction du temple en 1612, c'est-à-dire 1 549 livres. L'inflation, très faible au XVII^e siècle, n'explique pas l'écart, l'église a donc coûté environ 2,5 fois plus que le temple, alors même que les matériaux étaient encore sur place. C'est donc bien une profonde restructuration de l'édifice qui a eu lieu en 1686, en accord avec les constatations d'ordre architectural que l'on peut faire sur le bâtiment :

- > présence d'une abside, caractéristique des églises,
- > absence de rupture de continuité au raccordement de l'abside avec le reste du bâtiment,
- > appareillage homogène sur tout le bâtiment.

Tout ceci indique que l'aspect actuel du temple résulte d'une construction simultanée de l'ensemble.

⁶ Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes, fonds Jean Roux, CDJRF2500

⁷ Arch. dép. Hérault C 500

Aspect du temple avant 1685

L'édifice a donc beaucoup changé en 1686, comment se présentait-il auparavant ?

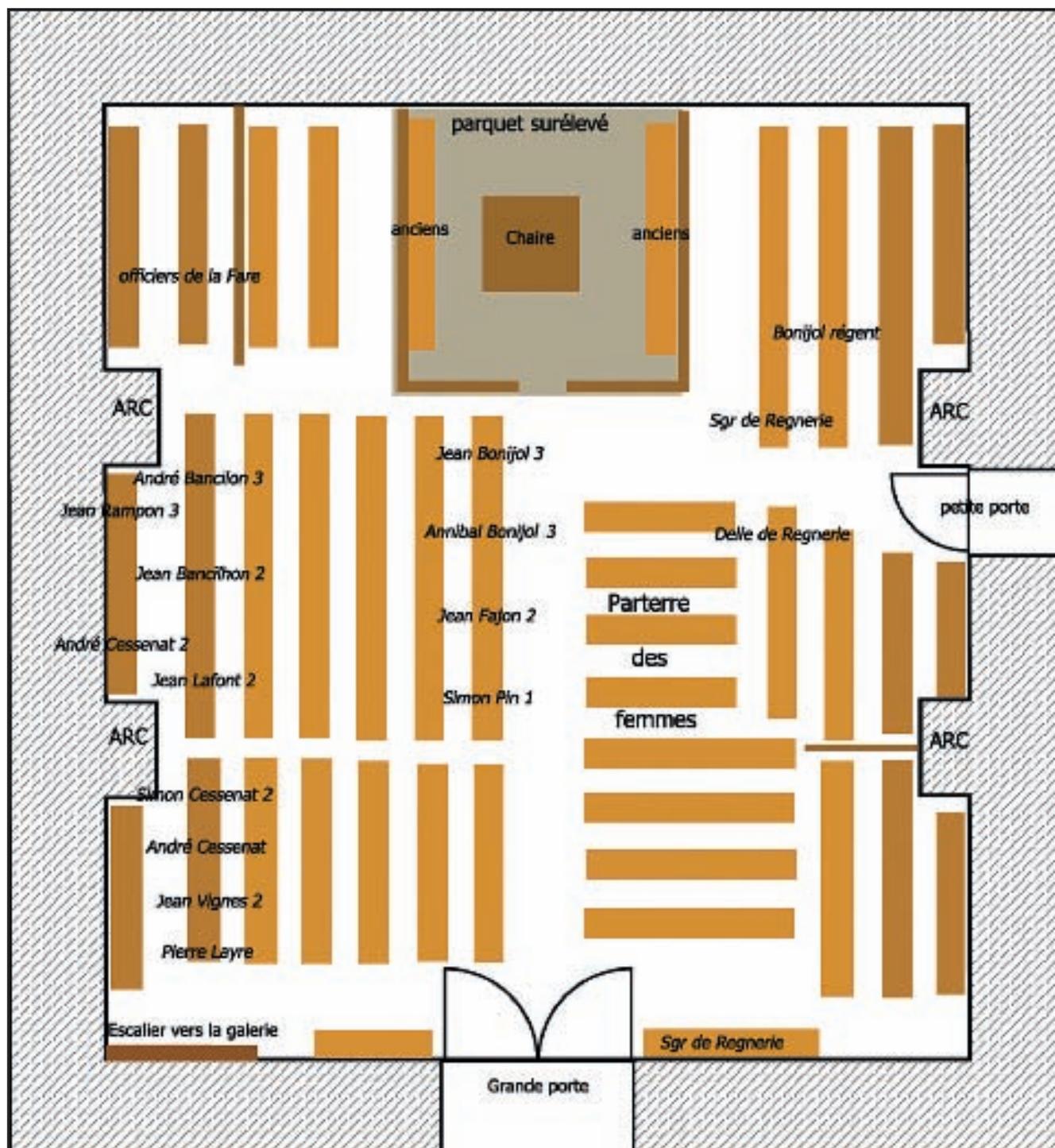
Deux éléments peuvent nous éclairer sur ce point : une note de Jean François Escalier⁸, maire de Vialas lors de la remise du temple aux protestants en août 1804, et deux documents concernant

le règlement des bancs⁹.

Quand Jean Antoine Escalier remet les clefs de l'église à la communauté protestante, il rédige une note décrivant la cérémonie, puis l'état du bâtiment. On lit : « *cet édifice se distingue en deux par-*

8 Arch. dép. Lozère 60J 9

9 Règlement des bancs du temple pour Simon Pin & André Cessenat de Polimies, fonds privé Bonijol et transcription d'un extrait des actes du consistoire de la paroisse de Castagnols, Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes, fonds Jean Roux, cote CDJRF5918 (dossiers numérotés B305 à B310).



Restitution possible des places, dessin de Jacques Plan

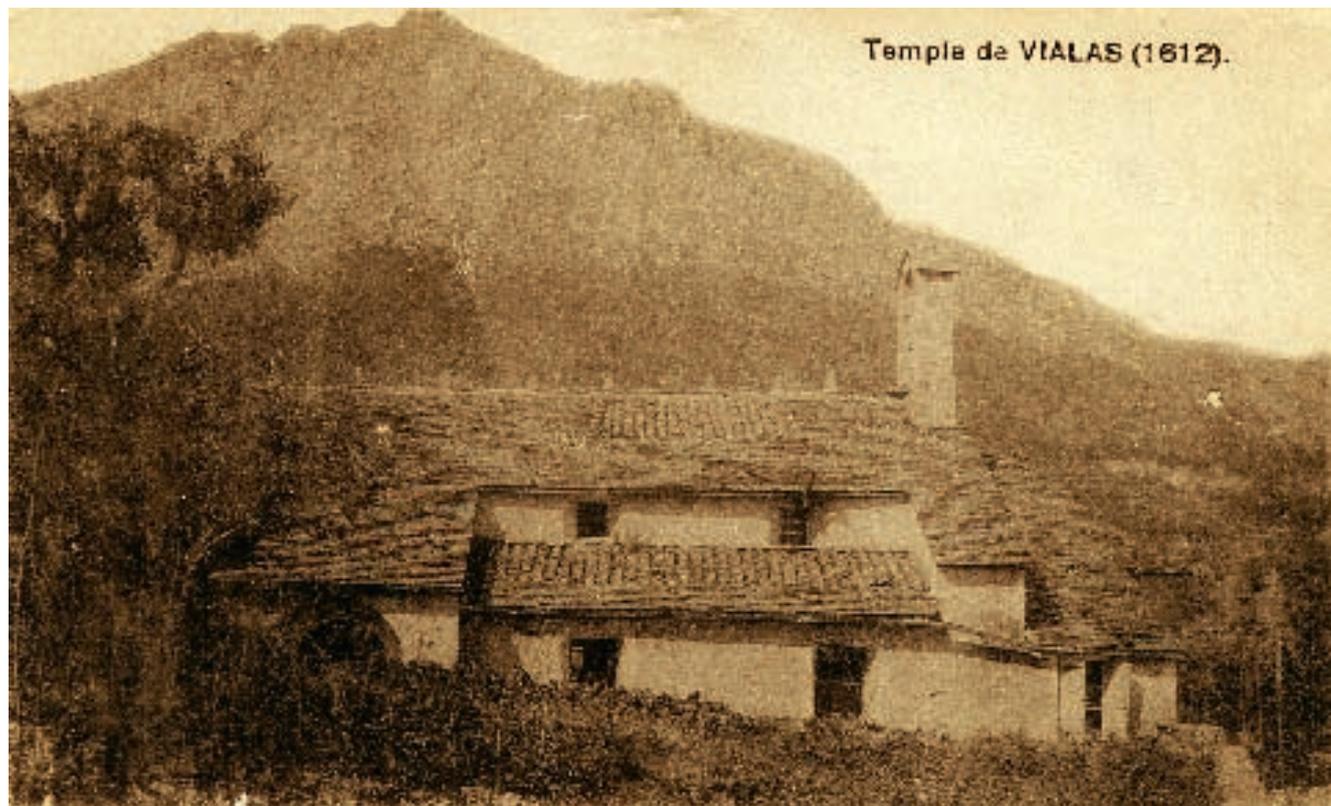
ties, l'une en ce qui fut originellement construit pour temple des protestants a douze mètres et demi du nord au midi et onze mètres de large ...l'autre partie contient cinq mètres du midi au nord et autant du levant au couchant, le tout mesuré dans œuvre... »

Même si ce texte date de 120 ans après les transformations, la tradition orale a dû transmettre jusqu'à lui le fait que le temple occupait avant 1685 l'emplacement de la partie rectangulaire du bâtiment actuel, l'autre partie, l'abside, était évidemment absente à l'origine. Ce document a pu accréditer la thèse selon laquelle la seule modification subie à cette époque a été l'adjonction de l'abside, alors qu'il est compatible avec une destruction suivie d'une reconstruction sur place. Le temple était donc, comme tous les autres en Languedoc, construit sur un plan rectangulaire, à l'emplacement actuel.

Dès la fin de la construction du temple en 1612, les paroissiens ont réclamé qu'une place leur soit attribuée, reflétant la hiérarchie sociale de la communauté, les plus proches de la chaire étant réservées aux personnages les plus importants. Le consistoire (équivalent du conseil presbytéral actuel) a tergiversé longuement, au point qu'en 1664, à l'issue du culte, un certain nombre de paroissiens signent une pétition réclamant que leur soient attribués « bancs & places en lieux & endroits dudit temple sortables et décents suivant leur mérite & dignité autrement, a faute de ce faire, de les tirer de

la cotisation du ministre & les rembourser de toutes les impositions & contributions ecclésiastiques que eux ou leurs auteurs ont payées depuis la construction du temple... » Ce règlement n'était toujours pas en place en 1676, mais il le sera peu après, pour une courte période avant 1685. Un document préparatoire et un extrait du règlement final définissent un certain nombre d'attributions. Les places sont repérées par rapport à la structure interne du temple, ce qui donne une idée assez précise de son aspect à cette époque.

Le temple était donc rectangulaire, il possédait une porte principale dans l'axe et une petite porte vers le milieu du côté droit en entrant. La voûte actuelle n'existait pas. Le toit était soutenu par deux arcs parallèles au petit côté. On retrouve là une construction typique des bâtiments de large contenance dans les Cévennes, comme, par exemple, la grange de Masméjean, ou, avec un seul arc, le temple du Collet de Dèze. La chaire était placée sur une estrade, avec, de part et d'autre, des bancs de notables. Devant la chaire, l'espace était séparé en deux parties : les femmes à gauche du pasteur et les hommes à droite. De chaque côté, des bancs s'élevaient en gradins vers les murs. Il y avait également une galerie sur au moins un des côtés (voir sur le plan une répartition possible de l'espace et la restitution qui en a été tirée).





Le temple avant 1685, restitution d'après le plan (dessin Jacques Plan)



La grange de Masméjean et sa toiture supportée par des arcs

Cette description est donc éloignée de ce que nous voyons aujourd'hui :

- > l'abside a été ajoutée,
- > une voûte a remplacé les arcs, nécessitant l'ajout de quatre lourds piliers réduisant fortement

la largeur du bâtiment,
 > la porte actuelle, située au coin nord-ouest, ne correspond pas aux portes d'origine situées plutôt au centre d'un des pignons et vers le milieu d'un des côtés, entre les arcs.

Ceci confirme encore l'ampleur des travaux de 1686.

Que reste-t-il du temple de 1612 ?

Nous avons vu que la pioche des démolisseurs s'était attaquée au temple sans toutefois aller jusqu'à le raser et que la construction de l'église s'est faite à l'emplacement et

à partir de ses ruines. Les pierres ont été, bien sûr, réutilisées, comme c'était toujours le cas. Nous ne manquons pas de documents relatifs à la destruction d'autres temples et pour lesquels un inventaire complet des matériaux récupérables est dressé.

On peut également penser que les destructions ont commencé par les arcs et la toiture, mais que la base des murs était encore en place lors des

travaux de 1686 puisque c'est sur leur emplacement qu'a été édiflée l'église. Il est vraisemblable que certains pans de murs d'origine sont englobés dans le temple actuel. Un examen attentif de la partie visible ne permet pas de déterminer lesquels.

En tout cas, la voûte, l'abside, la porte actuelle datent de 1686, donnant au temple la plus grande partie de son aspect actuel, alors que le clocher, la sacristie et le pavement sont XIX^{ème} et que les vitraux et l'orgue ont été installés au siècle dernier.



L'intérieur actuel du temple

Conclusion

Nous disposons de fort peu de documents concernant la période de la révocation dans le diocèse d'Uzès, dont les archives ont été détruites à la Révolution. Aussi la découverte de quelques textes dans des archives privées ou non encore exploités dans les archives publiques peuvent remettre en cause les connaissances acquises auparavant à partir d'un nombre lui aussi très réduit d'éléments connus. C'est ce qui s'est passé pour le temple de Vialas dont nous avons la conviction aujourd'hui qu'il s'agit principalement d'un édifice de 1686, ce qui n'enlève rien à sa beauté et à l'attachement que lui portent les vialassains.

Peut-être d'autres éléments du puzzle viendront-ils un jour compléter le tableau... ou l'infirmier !

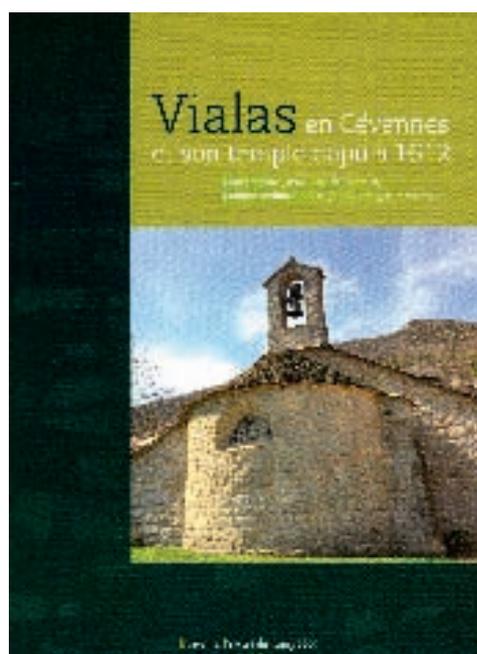
Compléments bibliographiques ¹

Vialas en Cévennes et son temple depuis 1612, de Paul Dhombre, Jean-Claude Schmitt, Pauline Schmitt Pantel, Jean Verney, Henri Magnin, 2^{ème} édition revue et augmentée, Nouvelles Presses du Languedoc, 2012.

Le livre est en vente à la mairie de Vialas, chez l'éditeur et chez les bons libraires.

La deuxième édition, cinq ans après la première, outre quelques corrections mineures, contient les découvertes récentes qui font l'objet de l'article ci-dessus. Bien illustré, avec les références d'archives, il fait le point sur l'histoire de ce bâtiment, patrimoine communal, et sur l'histoire de la communauté protestante de Vialas.

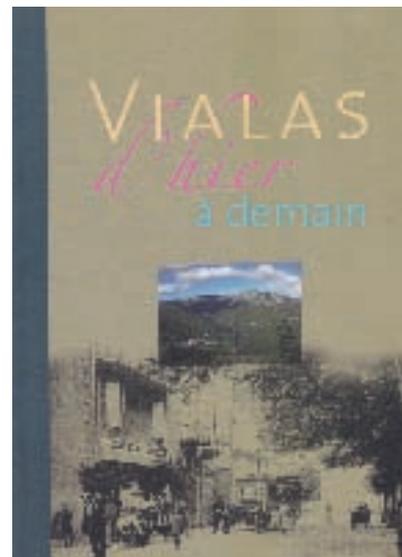
Pour compléter ajoutez un petit livre paru en 2008, édité par la mairie de Vialas, *Vialas d'hier à demain*, qui accompagne et développe les panneaux du sentier de découverte du village de Vialas, créé avec le Parc National des Cévennes. Cet ouvrage



¹ Ces compléments sont ajoutés par la rédactrice en chef.

est le fruit des recherches effectuées, depuis de longues années, par l'équipe de la revue trimestrielle « Du Trenze au Luech », animée par Juliette Bonijol (et dans le passé par Jean-Louis Pantel et l'abbé Jean Roux, tous adhérents de L.C.C.) qui a toujours publié une page « histoire ». On peut trouver ce petit livre, bien illustré, à la mairie de Vialas et à l'Office de Tourisme de ce village.

Et enfin, l'énorme somme de l'abbé Jean Roux (et Francis Tillault): « *La communauté de Vialas du XVI^e au XIX^e siècle* », avec généalogies familiales et études des hameaux. Cet ouvrage est épuisé, il est consultable au Centre de Documentation et d'archives du P.N.C. à Génolhac où sont déposées les archives de l'abbé Roux. Les références sur Vialas et les paroisses des circonvoisines y sont très nombreuses, Jean Roux ayant effectué tout un travail de recueil de documents qui ont été ainsi sauvés et ont permis, entre autres de découvrir les textes cités en référence dans l'article d'Henri Magnin.



Le 400^e anniversaire du temple de Vialas en 2012

Il a fait l'objet d'un ensemble de conférences et d'une exposition de panneaux retraçant cette histoire, avec divers objets du culte et de manuscrits authentiques. Cette exposition (sans les objets) peut être empruntée à la Mairie de Vialas.

Vialas dans Le Lien des Chercheurs cévenols

N° 26, p. 26 : en réponse à une question d'Isabelle Bouchard qui recherche des documents pour son mémoire sur les Mines de Vialas, Raymond Aubaret et Jean Pellet donnent une bibliographie.

N° 47, p. 62 : photocopie d'une permission de l'évêque d'Uzès accordée à Jean Claude Meslan de tenir une école à Vialas, en 1779.

N° 49, p. 2 : annonce de la sortie du Hors Série de Raymond Aubaret sur « Histoire des mines royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas de 1840 à 1860 » par la correspondance des ingénieurs.

N° 81, p. 9, un article de Olivier Poujol : « *Monsieur Vignes de Vialas* »

N° 83, p. 37 : une réponse de Jean-Louis Pantel à Jean Pellet sur « l'affaire des Bouzèdes »

N° 101, p. 17 : sur Castagnols : « *Incontestablement le nom ancien de Vialas est Castagnols. L'ouvrage Paroisses et Communes de France, édité par le CNRS, volume consacré au département de la Lozère, indique sur la fiche Vialas, ligne variantes toponymiques, Chastagnoliolo : Castagnols.*

a) *Castagnols, la finale "ol" est certainement le dimi-nutif latin "olu". Quant à "Castanh", il ne laisse guère de doute sur la référence à la châtaigne. On aurait affaire à une petite châtaigneraie ou à une variété de petite châtaigne ?*

b) *Vialas est sans conteste de la nombreuse famille des "vial", "villa", ville peut-être avec une nuance péjorative à cause de l'augmentatif "as".*

c) *Si maintenant on laisse la toponymie pour la topographie, on s'aperçoit que Vialas est avantagé par rapport à Castagnols. Ce dernier est plus haut, à environ 800 m., Vialas est plus bas, à environ 600 m. d'altitude. Tous deux regardent le sud-est et sont des villages de soulane. Mais Castagnols "commande" la rive droite du Luech, c'est-à-dire l'ubac, tandis que Vialas "commande" la rive gauche du Luech, c'est-à-dire l'adret. » Samuel Leclercq*

Les mesures barométriques de Guérin sur l'Aigoual

Par Olivier Poujol

Après une étude sur l'altitude de la Lozère (LCC, n°165 et n°166, année 2011), une amorce d'une étude, qui reste à mener, sur l'altitude de l'Aigoual.

Antoine Gouan dans ses *Herborisations des environs de Montpellier* (Montpellier, 1796), où il entend donner aux élèves « la connaissance topographique de nos herborisations les plus essentielles », rapporte les mesures faites avec un baromètre en 1795 par Joseph Guérin à Cap de Coste puis à l'Aigoual. Lisons l'ouvrage de ce professeur de botanique :

Le Cap de Coste : « Le Cap de Coste est une montagne au-delà du Vigan à trois lieues de distance qui domine Le Vigan et d'autre part l'Espérou. Le citoyen Guérin observa que le baromètre marquait vingt-quatre pouces cinq lignes. Ainsi, on peut avancer que la hauteur de cette montagne est de cinq cents quatre-vingt quinze toises, par conséquent moins haute que l'Aigoual » (page 192).

Le bois de l'Aigoual, et ses prairies : « L'Aigoual est beaucoup plus élevé que le Cap de Coste. Les observations faites par le citoyen Guérin, en septembre 1795, annoncent une hauteur de sept cents trente toises (en supposant le baromètre à vingt-huit pouces au niveau de la mer), puisque le baromètre marquait vingt-trois pouces huit lignes. D'après cela, on peut présumer d'avance qu'on verra ici des plantes alpines, par exemple aux prairies de l'Aigoual » (page 197).

Le «citoyen Guérin» est un



L'observatoire de l'Aigoual. Photo Gaël Karczewski, P.N.C.

élève brillant et prometteur d'Antoine Gouan. Il vient de fêter le 21 août ses vingt ans. Joseph Guérin (1775-1850) s'est révélé dès cette époque comme un habile utilisateur du baromètre portatif et comme le découvreur du Mont Ventoux. Antoine Gouan l'a remarqué et a même ajouté en appendice à ses *Herborisations des environs de Montpellier* une notice sur Le Mont Ventoux reprenant la documentation apportée par son jeune étudiant : « Je dois rendre hommage au zèle et aux talents prématurés du citoyen Guérin, élève national de notre école qui, le premier, nous a fait connaître les richesses de cette montagne ». Dès ses vingt ans, Guérin s'adonne aux mesures barométriques, la passion de sa vie. On

peut supposer que l'Aigoual fut une de ses premières montagnes étudiées avec le Ventoux. Il en a fait l'ascension en bon étudiant en médecine de Montpellier pour y herboriser jusqu'à l'étage «des plantes alpines». Il a effectué au moins deux relevés au passage. L.A. d'Hombres Firmas dans son *Nivellement barométrique des points principaux du département du Gard*, imprimé dans les travaux de l'Académie du Gard pour l'année 1810, compare ses relevés à ceux de son devancier. Guérin a retenu 595 toises pour le Cap de Coste, soit 1159,67 mètres et 730 toises pour l'Aigoual, soit 1422,79 mètres. Il juge ainsi les observations de Guérin : « Ce physicien a donné plus d'une preuve de son exactitude et de son habileté, et l'on

ne doit regarder l'évaluation qu'il donne de cette montagne que comme des approximations prises en passant, peut-être à des heures et dans des circonstances défavorables, sans thermomètres et sans observations correspondantes.» D'Hombres Firmas parcourut les montagnes des environs du Vigan en compagnie du docteur Rouger qui «voulut bien observer, de demi-heure en demi-heure son baromètre que je comparais plusieurs fois avec le mien». D'Hombres Firmas donne une hauteur de 1192,05 mètres à l'auberge du Cap de Coste et une hauteur de 1566,44 mètres pour l'Aigoual (observations de septembre 1809, par beau temps, pour une montagne «sur laquelle on peut aller à cheval»). François Alexandre Rouger publia en 1819 une *Topographie statistique et médicale de la ville et du canton du Vigan* avec des relevés d'altitude (les relevés au baromètre de d'Hombres Firmas et de Rouger en 1809 sur les montagnes du Vigan différaient de très peu).

Joseph Guérin, médecin et botaniste, est l'auteur de livres marquants (très recherchés aujourd'hui) sur Avignon et le Vaucluse : *Discours sur l'histoire d'Avignon* (1807), *Description de la fontaine de Vaucluse* (1813), *Vie d'Esprit Calvet* (1825), *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du Mont-Ventoux et du Col-Longuet, suivi de quelques vues des Alpes françaises* (1829). Il a été conservateur du Musée Calvet de 1823 à 1838. Sa thèse de médecine

(Montpellier, 1807) a pour titre : *Fragments d'une topographie physique et médicale du département de Vaucluse*. Les topographies physiques, statistiques et médicales sont dans l'air du temps : Guérin puis Rouger en rédigent, ajoutant de nouvelles topographies médicales à celles qui existaient pour d'autres régions de France. Guérin excellait dans les mesures barométriques. Le prestigieux *Journal de physique* accepta en 1801 son article sur la « Description d'un baromètre portatif ». Guérin consacra une large part de son temps à la mesure de points remarquables du département du Vaucluse et des Alpes françaises (Alpes du Dauphiné et de Haute-Provence).

Le pasteur Émilien Frossard a dessiné une planche où l'on retrouve, figurés sur des lignes graduées en altitude, les lieux les plus remarquables du pays entourant Nîmes, en utilisant les relevés de hauteurs de d'Hombres-Firmas pour le Gard et la Lozère, de l'ingénieur Lefranc pour l'Ardèche, de Guérin pour le Vaucluse. Cette planche qui rassemble les acquis scientifiques d'une génération (Guérin né en 1775, d'Hombres né en 1776), fait monter jusqu'à l'Aigoual, le Crucinas (la montagne de la Lozère), le Mézin (le Mézenc) et le Ventoux. Elle est insérée dans le volume second, édition de 1835, du *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs à vingt lieues à la ronde* (pages 44 à 48 : planche et commentaire).

Le texte en langue d'oc

Proclamation contre Jean de Cubières et Pierre Merle, 1472, 23 septembre.

Présenté par Marie-Lucy Dumas

En 1472, faute d'avoir produit le dénombrement de leurs biens et revenus à leur seigneur supérieur le vicomte de Polignac, Jean de Cubières, chevalier, seigneur du Cheylar d'Aujac et Pierre Merle, écuyer, seigneur d'Alteyrac et de Sénéchas sont condamnés par le juge du vicomte de Polignac. Défense est faite à leurs emphytéotes de leur payer les censes annuelles sous peine de 20 livres tournois d'amende. S'ils passent

outre, leur seront appliquées une amende de 100 livres tournois et la confiscation de leurs fiefs et arrières-fiefs qu'ils tiennent du baron de Randon.

Les deux accusés protestent qu'ils ne peuvent faire le dénombrement pour cause de la multiplicité des fiefs et de la « confusion » entre ceux qu'ils tiennent du seigneur de Randon dont le vicomte de Polignac est le successeur, et ceux qu'ils tiennent à

« fief franc et honoré » d'autres seigneurs (seigneur du Tournel et seigneur évêque d'Uzès). Et il est vrai qu'il est bien difficile d'y voir clair dans la multiplication des coseigneuries et surtout dans l'étagement des fiefs, du premier seigneur au dernier arrière-seigneur. Ils font remarquer qu'ils se sont toujours rendus en armes à la convocation du ban par le baron de Randon et le Roi et qu'ils sont prêts à faire hommage



Orientée du nord vers le sud, cette carte postale permet de visualiser, en haut à gauche sur le sommet l'emplacement du château de Montfort, détruit au XVI^e siècle et la Regordane qui passait à ses pieds.

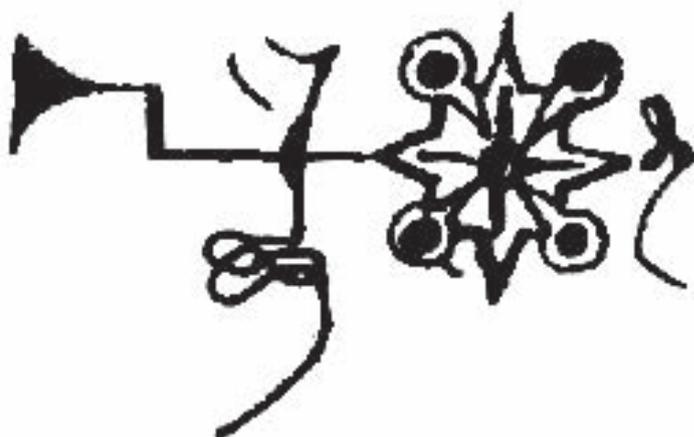
pour ce qu'ils tiennent en fief du vicomte. Ils déclarent que celui-ci veut les « réduire à la condition servile et rustique » en les privant « de la vie et des aliments nécessaires ». Les censures sont en effet les redevances en nature payées par les paysans en locaterie perpétuelle (emphytéose) : seigle, vin, avoine, foin, gélines, châtaignes et journées d'homme.

Le baile Pierre Yzard, qui représente le vicomte de Polignac dans les deux lieux et mandements de Villefort et Génolhac, a convoqué ces deux seigneurs devant le notaire Doladille pour rédiger une « *Appelatio Dominorum de Cayllario et de Alteyraco et suorum adherentium* ». Ce texte décrit les droits du vicomte depuis « *ab origine mundi et a X, XX, XXX, XL, L, LX et centum, duocentum, tricentum IIII annis* »

[depuis « l'origine du monde et depuis 10, 20, 30, 40, 50, 60, 100, 200, 304 années », formule pour signifier depuis toujours !]. Face au refus absolu des deux seigneurs, le baile menace d'en faire appel au Roi et au Parlement de Toulouse. Et en attendant, cette appellation se termine

par une proclamation en langue d'oc précédée de la phrase : *Tenor vero dictarum proclamationum de quibus superius facta fuit mention sequitur et est talis* [la teneur de la proclamation contre les susdits dont il a été fait mention plus haut, suit et est ainsi].

C'est le seul morceau de texte



Seing du notaire Doladille, dessiné par Jean Pellet, L.C.C. n° 69

en langue vernaculaire parlée à Villefort et Génolhac. On imagine qu'il a été rédigé dans cette langue pour que les crieurs publics le proclament sur les

places des deux villages. Cette proclamation publique est ignominieuse et place les deux seigneurs Jean de Cubières et Pierre Merle dans une situation où ils

n'auront plus aucun revenu, ni aucun respect de la part de leurs tenanciers. Ils cèdent et font leur dénombrement que malheureusement nous ne possédons pas.

Proclamation :

Fay vos hieu assabre de par lo magnifico et puissant senhor monsenhor lo vicomte de Polinhac chevalier senhor de la Baronie de Randon que totas las censas et revenus que tenont en nobles de la dite Baronia et autres tenont en fieu de mon dit senhor sont istadas presas et misas a la man de mon dit senhor et per vertu de las presents proclamation hieu las preus et mes a la dita man et aysso per lo nombroment non fayt fasen inhibicion et defensa a tos los emphyteotes que paient las dits censas et revenus que non les ayent point a payas aux dits nobles sus la peno de vint cinc liuros torneses applicados a mon dit senhor et aussi aux dits nobles que non les ayent point a prene sus la peno de cent liures torneses et confiscacion des dits fieus ho reyre fieus jusques atant que autrament hy sera apointat per mon dit senhor et son conselh et aquo sans opposition quelcumque.

Traduction :

Je vous fais savoir de la part du magnifique et puissant seigneur monseigneur le vicomte de Polignac chevalier, seigneur de la baronnie du Randon que toutes les censés et revenus que vous tenez en fief de mondit seigneur et par la vertu de la présente proclamation moi je les prends et je les place à sa main et aussi par le dénombrement non fait, nous faisons inhibition et défense à tous les emphytéotes qui payent lesdites censés et revenus qu'ils ne les aient point à payer auxdits nobles sous la peine de vingt cinq livres tournois donnés à mon dit seigneur et aussi aux dits nobles qu'ils ne les aient point à prendre sous la peine de 100 livres tournois et confiscation des dits fiefs ou arrière fief jusqu'à temps que autrement il y sera décidé par mondit seigneur et son conseil et cela sans opposition quelconque.

(traduit par M.-L. Dumas)

La presque totalité du texte en latin a été transcrite par le notaire Benoît de Villefort et publiée dans le n° de l'année 1871 du *Bulletin de la société d'agriculture de la Lozère*.

Bon anniversaire

Monsieur Bardy !

La ville de Mende a honoré Monsieur Bardy pour ses quatre-vingt-dix ans, en lui remettant sa médaille en juillet 2012. Benjamin Bardy, archiviste-documentaliste aux Archives de la Lozère a aidé pendant des années des dizaines de chercheurs cévenols et lozériens, dont le docteur Jean Pellet. Il a fondé en 1972 le Centre

d'Études et de Recherches de Mende qui organise des conférences, des sorties et édite un bulletin. Dernière publication du CER : Alexis Chalbos. Un général lozérien oublié. Cubières 1730/Mayence 1803, étude que Monsieur Bardy était impatient depuis plusieurs années de pouvoir faire éditer. Le parcours militaire de Chalbos est retracé

des campagnes de l'Ancien Régime à la fin de sa carrière comme commandant d'armes de la place de Mayence en passant par son rôle dans l'armée républicaine lors de la guerre de Vendée. Si le nom de Chalbos reste connu dans l'Ouest, on a préféré l'oublier en Lozère.

Olivier Poujol.

Une chronologie du Collège d'Alès, 1730 à 1889

Élie Corrado, avec la contribution de Marie-Lucy Dumas

Avant la création du Collège par le premier évêque d'Alès, il a existé au XVII^e siècle un collège mentionné en 1604 qui dura jusqu'à l'abolition de l'Édit de Nantes. Faute de sources, il est difficile d'en préciser les contours. La création d'un collège en 1730 vise avant toute chose à raffermir dans la religion catholique les nouveaux convertis.

1730 à 1755 : un établissement pour les N.C. (nouveaux convertis)

1730, 4 mai : Mgr d'Avéjan acquiert au nom du diocèse la maison de M. Larnac située en dehors de la porte des Cordeliers. Il la transforme par de nouvelles constructions pour y transférer le séminaire et le collège. À la mort de l'évêque, 27 mai 1744, le collège était fréquenté par plus de 200 étudiants.

1734, le 15 novembre : ouverture des classes du collège qui porte le nom de « Collège de l'enfance de Jésus »

1738, 3 mai : le règlement précise que « *cet établissement est fait uniquement pour assurer la foi catholique pour les enfants des nouveaux convertis* ».

1740 à 1745 : l'élève Laurent Marc-Antoine Angliviel de la Beaumelle fait ses études au collège. Il est né à Valleraugue en 1726¹. Écrivain, polémiste, il renoue avec la foi huguenote, critique Voltaire pour son déisme et revendique d'avoir fait ses études au Collège d'Alais.

1745 : les supérieurs, professeurs et économiste ne pouvant être remplacé que par les naturels du pays, la préférence est donnée à ceux qui auront fait leurs études au collège.

1746 : l'abbé Pierre Augustin de Boissier de Sauvages est nommé professeur de philosophie. En 1756, il publie son dictionnaire de « *languedocien-français* », des ouvrages sur le ver à soie sur les recherches végétales et minérales... Il est un des rares ecclésiastiques du département du Gard à avoir signé la constitution civile du clergé en 1792².

1747 : Mgr Vivet de Montclus, 4^{ème} évêque d'Alès confirme par ordonnance : « *Cet établissement est fait **principalement** pour assurer dans la foi catholique des enfants du nouveau converti* ».

Il semble que les abbés aient eu conscience, au travers d'ailleurs de l'exemple de Angliviel de Beaumelle, qu'ils fournissaient des armes à de futurs prédicants protestants. Aussi, les consignes qui ouvrent l'établissement à tous à une époque où il existe une relative tolérance envers la religion protestante. De ce fait cet établissement ne contient plus en 1786, que des élèves catholiques.

1755 à 1786 : un établissement ouvert à tous

À partir de 1755, « *tout père de famille qui perçoit dans son enfant d'heureuses dispositions peut l'inscrire* » (Achille Bardou).

1755 à 1776 : Mgr de Beateville, évêque d'Alès a élaboré un nouveau règlement sur les devoirs du Supérieur envers les élèves, la situation morale et les différentes matières d'enseignement. (Voir Achille Bardou).

1756 : 3 professeurs touchent de gros émoluments, 2 à 3 fois plus que les autres professeurs. Les élèves sont presque tous issus d'anciens catholiques. 41 élèves.

1768 : 48 élèves ; des hommes célèbres dans le département y sont éduqués : Jean-Jacques Joseph Serres, futur sous-préfet d'Alès, Jean Antoine Soutelle et Pierre Scipion Aberlenc, futurs administrateurs du district (1791)³ et d'autres.

1770 : 50 élèves

1774 : 68 élèves, 31 pensionnaires et 37 externes⁴

1783 : 30 pensionnaires, 12 maîtres, 7 ometiques, 1 peigneuse et 1 blanchisseuse.

À cette date, le collège est transformé en École royale de Marine.

1 Voir la fiche http://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_Angliviel_de_La_Beaumelle, bien renseignée. Voir L.C.C. n° 69 sur les Cévenols à l'époque des Lumières, p 9.

2 http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Augustin_Boissier_de_Sauvages.

de_Sauvages.

3 Voir L.C.C. n° 97, la note 7 sur le palmarès du Collège d'Alais.

4 Voir l'article très détaillé d'Achille Bardou qui donne pour cette année le nom des élèves et leur palmarès.

1786 à 1794 : l'École royale de Marine d'Alais

Cette École royale de Marine fait partie des créations royales destinées à former des enfants d'aristocrates au métier des armes. « À la suite des échecs de la Guerre d'Amérique et de la défaite de Grasse aux Saintes, le Maréchal de Castries, ministre de la Marine, met définitivement fin aux Gardes le 1^{er} janvier 1786 et crée les « Élèves de la Marine » qui vont subsister jusqu'en 1791, avec trois classes : Brest, Rochefort, Toulon ; le recrutement — par examen — et la formation de ces futurs officiers se font sur des bases modernes qui prennent en compte l'évolution de l'art naval... Les futurs « élèves de la marine » ont suivi des classes préparatoires au sein de « Collèges maritimes » (jeunes gens de 11 à 13 ans), à Vannes et à Alais de 1786 à 1792. »⁵

1786, le 18 octobre : création de l'École royale de la Marine par décret royal. Des constructions nouvelles furent exécutées et les anciens bâtiments réparés. À cette date, l'encadrement est composé d'un supérieur qui touche 700 livres d'honoraires annuels auxquels s'ajoute 500 livres de bénéfices détenus précédemment ; un sous-principal, prêtre qui enseigne les mathématiques et touche 1500 livres, 10 ecclésiastiques régents, 2 préfets des études qui reçoivent entre 100 et 200 livres. Les uns et les autres sont nourris et logés par le collège, le personnel laïc était composé d'un économiste, d'un syndic receveur, d'un notaire royal et de 4 professeurs du roi dont un « Mister Clark » de nationalité anglaise qui enseignait la langue anglaise. Il touchait entre 2 000 et 3 000 livres d'honoraires. Outre les mathématiques et la physique, on enseignait la natation dans le canal qui alimentait les moulins. 50 élèves internes ont des bourses dont 40 ont été accordées par le roi, pour un montant de 500 livres par élève. Parmi ceux-ci, on trouve Joseph de Villèle qui fut ministre des finances sous la Restauration⁶.

1788 : le mathématicien Gaspard Monge est un examinateur.

1790 : en octobre éclate ce que l'on appela «

⁵ Patrick Geistdoerfer, « La formation des officiers de marine : de Richelieu au XXI^e siècle, des gardes aux « bordaches » », Techniques & Culture [En ligne], 45 | 2005, mis en ligne le 22 mai 2008. URL : <http://tc.revues.org/1467>

⁶ Un ouvrage à paraître aux Nouvelles Presses du Languedoc par Claude Rouquette « *Le Collège de Neptune* » qui parlera de ce collège naval d'Alès et des rapports entre la Cévenne et la mer. Voir l'article détaillé qui donne le décret royal in *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, 1860, pages 385 et suivantes.

l'affaire du pavillon », la Marine refusant d'arborer le drapeau tricolore pour conserver le pavillon blanc.

1791 : en janvier, le supérieur et les professeurs ecclésiastiques refusent de prêter serment à la Constitution et sont destitués de leurs fonctions. Les élèves d'origine noble abandonnent leurs études et le collège. En mai, l'abbé Taisson ayant démissionné, la municipalité nomme François Xavier Pignol administrateur du collège et son adjoint M. Cessenat en qualité de maître des études.

1794 : « l'École royale de Marine » qui vivote depuis 4 ans avec une vingtaine d'élèves et 4 maîtres laïcs est fermée.

1794 à 1803 : destinées diverses des locaux

1796 : les locaux servent de magasins pour la commune, l'administration du district, pour les effets d'équipement militaire et de dépôt de poudre et de salpêtre.

1798 : en janvier 3 000 prisonniers autrichiens y seront reçus et ils coucheront par bande de 300.

1799 : pendant une dizaine d'années les locaux abriteront le tribunal de première instance.

Le collège communal est créé. Son administration au départ religieuse passe entre des mains laïques. C'est l'époque où de nombreuses personnalités alésiennes s'y forment. Mais Alphonse Daudet dans son *Le Petit Chose*, donne de la ville d'Alès une description déprimante.

1803 à 1866 : le Collège communal de Jean-Baptiste Dumas et d'Alphonse Daudet

1803 : les locaux sont transformés en école secondaire, l'École royale de la marine redevient collège, les locaux sont concédés à la ville.

1808 : Jean-Baptiste Dumas né le 16 juillet 1800, entre au collège. Il le quitte en 1815 et devient commis à la pharmacie Bourgogne à Alès. En 1817, il part à pied pour Genève. Il fit de brillantes recherches en tant que chimiste. Professeur à Paris, il fut élu sénateur et membre de tous les grands instituts scientifiques en français à l'étranger. Il décède le 11 avril 1884 à Cannes.

1810 : 68 élèves ; à cette date les recettes du Collège sont de 16 092 francs issues de la pension de 550 francs payés par 26 pensionnaires, de 42 externes à 121 francs et de la dotation communale de 2 400 francs. Les dépenses sont composées des traitements des personnels, (un supérieur, 3 régents, un portier, 2 maîtres d'études et 2 domestiques pour 8 036 Fr.), de l'achat de nourriture, chauff-



Jean Baptiste Dumas

fage, éclairage, blanchissage et raccommodage des linges (pour 7 020 Fr.). 336 Fr. sont accordés pour les « prix aux élèves »⁷.

1812 : 24 élèves

1822 : 135 élèves

1828 : 127 élèves

1835 : 105 élèves ; le conseil municipal réorganise l'enseignement dans cette maison : on ajoute à l'enseignement littéraire et scientifique un enseignement industriel et commercial portant sur 3 ans. Cet enseignement fut inauguré avec succès à la rentrée d'octobre 1835.

1845 : le 3 novembre ouverture de l'école des maîtres ouvriers mineurs Alès dans les locaux du collège avec 13 candidats.

1853 : l'agrandissement de l'école des maîtres ouvriers mineurs se fait en prenant des terrains du collège communal. Une construction annexe est édifiée en arrière du bâtiment principal. Elle contient deux grandes classes : l'une pour l'étude, l'autre pour les cours ouvriers.

1856 : « L'instruction donnée dans le collège d'Alais conduit les élèves au double baccalauréat des sciences et des lettres et les dispose à toutes les carrières. Elle comprend premièrement l'enseigne-

⁷ Arch. municip. Alès, cote : I L 1 (Inventaire 1 , Série L : Finances de la commune, Sous série I L : Comptabilité)

ment secondaire, tel qu'il est donné dans les lycées, deuxièmement l'enseignement primaire supérieur ou professionnel, troisièmement l'enseignement primaire élémentaire. »⁸

1857 : le 1^{er} mai, Alphonse Daudet arrive au collège en diligence, comme maître d'études, il en repart le 28 octobre de la même année pour Nîmes⁹. « Le collège me sembla immense... D'interminables corridors, de grands porches, de larges escaliers avec des rampes de fer ouvragé..., tout cela vieux, noir, enfumé... Le portier m'apprit qu'avant 89 la maison était une école de marine, et qu'elle avait compté jusqu'à huit cents élèves, tous de la plus grande noblesse. »¹⁰



1867 à 1889 : le Collège est transformé en établissement d'Enseignement spécial et collège de filles

Le 30 octobre 1866, le conseil municipal adopte à l'unanimité la transformation du collège communal en un établissement d'enseignement spécial. Il s'adresse à des enfants de 12 à 16 ans. Cette transformation nécessite l'entière occupation des bâtiments du collège, notamment les dépendances occupées par l'école des maîtres ouvriers mineurs d'Alès. Cette école déménage et s'installe dans l'ancien palais de justice, rue d'Avéjan¹¹.

1884, le 17 octobre, ouverture de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles dans les locaux de l'ancienne école des maîtres ouvriers mineurs, situé dans une aile du collège des garçons. 130 élèves en 1885.

1887, l'École des filles est transformée en collège, avec un internat en 1888. Elle reste en ce lieu jusqu'en 1898.

1889 : la rue du Collège est débaptisée pour devenir la rue Pasteur

1889 à 1993 : le devenir des locaux de la rue Pasteur

1889 : ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas et fermeture du collège de garçons de la rue Pasteur.

⁸ Recueil administratif de la ville d'Alais, p 112.

⁹ Voir *La jeunesse d'Alphonse Daudet*, Marcel Bruyère, février 1955.

¹⁰ Extrait de *Le Petit Chose*, d'Alphonse Daudet, p 76, édition numérique

¹¹ Actuellement l'espace André Chamson.

1898 : le collège de jeunes filles déménage dans la caserne Sorbier, rue Saint-Vincent. Les locaux de la rue Pasteur sont occupés par le 4^e bataillon du 40^e de ligne, ils prennent le nom de caserne Toiras¹².

1919 : le 4^e bataillon quitte Alès.

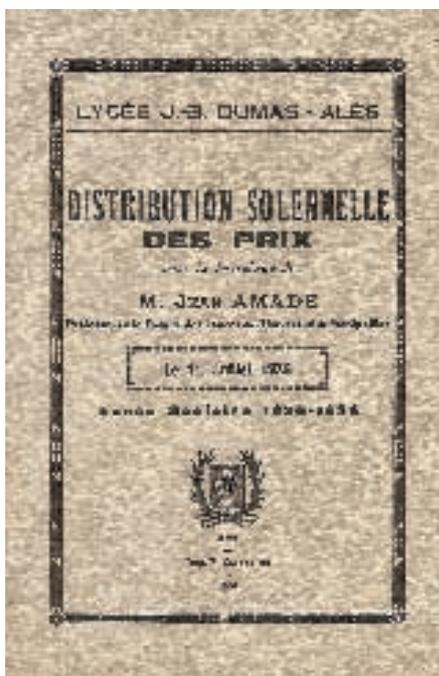
1921 : le maire se déplace à Paris pour demander la désaffectation de la caserne Toiras, où rien ne se passe jusqu'en 1965.

1950 : ouverture dans ce local du Cours Complémentaire de jeunes filles.

1959 : ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas sur les bords du Gardon et fermeture du collège de filles de la rue Saint-Vincent.

1966 : ouverture dans les locaux de l'école maternelle Nadine Worms

1989 : les locaux de la caserne Toiras sont rétro-cédés à la commune d'Alès.



Sources et bibliographie

Arch. départ. du Gard, 85 J 141/5

Achille Bardon, « Le collège d'Alès » in *Mémoires de la société littéraire et scientifique d'Alais*, 1884, page 115 à 174. (Les supérieurs, les régents, les préfets d'études, les élèves, l'emploi du temps, les matières enseignées et la distribution des prix).

Distribution solennelle des prix, 11 juillet 1936

Recueil administratif de la ville d'Alais, 1858, Alais, p XV : Bureau d'administration du Collège, et p 112, Collège communal

Recherches historiques sur la ville d'Alais, 1860, pages 385 et 635

¹² Le maréchal de Toiras né à Saint-Jean-du-Gard s'est distingué dans les armées de Louis XIII et est mort en service en Savoie en 1636.

Annexe 1 : liste des supérieurs du collège

1735 : abbé Aymé Puech, abbé Joseph Gastaud (décédé en 1750)

1750 : abbé Marc-Antoine Gallière né à Anduze en 1708, ancien curé d'Aigues-Mortes, du Vigan, curé sacristain d'Alès en 1759 puis vicaire général en 1760, décédé en 1785.

1755 à 1761 : abbé Étienne Ribes, né en 1713. Docteur en théologie, prieur de Saint-Martin-de-Corconne, décédé le 30 avril 1766.

1761 : abbé Antoine Brès de Vanmale, né à Alès le 25 décembre 1725. Depuis 4 ans il occupait la chaire de rhétorique, de 1758 à 1761 au collège.

1767 : abbé Pierre Lanot

1772 : abbé Jean-François Chalbos

1774 : abbé Antoine Popin

1775 à 1785 : abbé Barthélemy de Payzac. Demeurant à Alès pendant la période révolutionnaire il administra les sacrements en cachette. Arrêté le 3 janvier 1794 puis transféré à Nîmes il fut libéré en avril 1795.

1785 : abbé de Blieux de Laroute

1786 à 1791 : abbé Louis Taisson nommé pour succéder à Mgr Beau en tant que curé d'Alès en 1814. Il fonda la bibliothèque de la ville d'Alès en 1811 et l'École religieuse de la Présentation de Marie en 1816. Né en 1755, il fut élève du collège en 1770 et décéda le 4 décembre 1826.

1791 : M. François-Xavier Pignol qui fut maire d'Alès par la suite (et ancien élève du collège).

Annexe 2 : les principaux du Collège

1804 : abbé Antoine Fleury (1751-1817)

1809 : M. Portier

1813 : abbé François Raynaud, oncle de la mère d'Alphonse Daudet.

1835 : M. Fourteau, puis Baly

1836 : M. Bourgarel

1841 : M. Laurens

1844 : M. de Cassan

1845 : Ferdinand Roux (1813-1898)

1858 : H. Laurens

1865 : M. Ducourneau

1867 : Henri Itschner, membre de la société scientifique et littéraire d'Alais, par la suite principal du collège de Béziers

1878 : M. Duval

1882 : M. Desmoulin

1887 : M. Jean

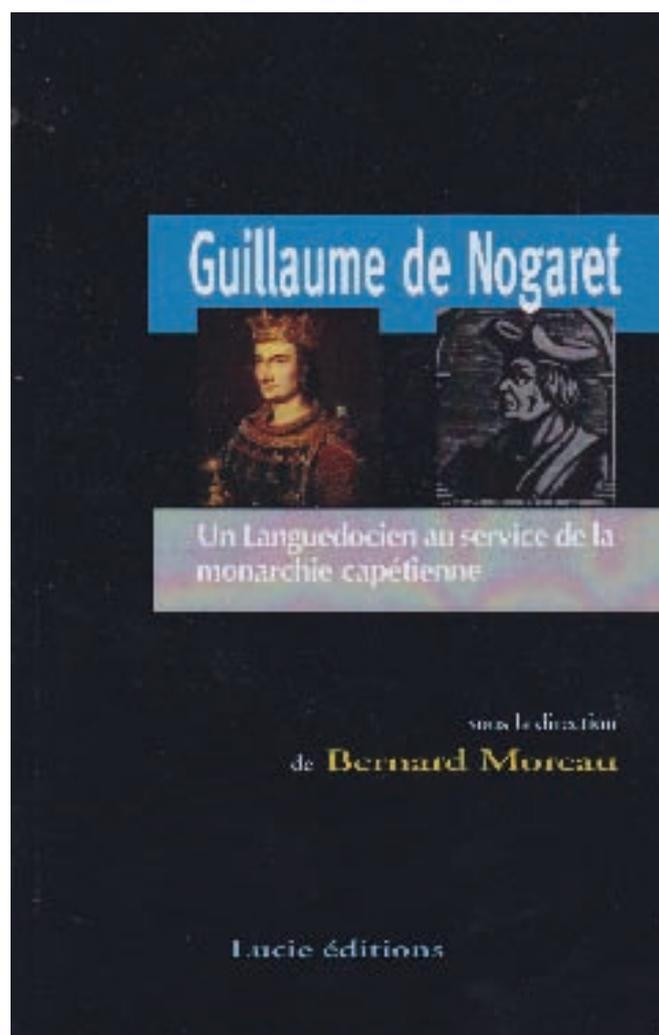
1889 : fermeture du collège et ouverture du lycée Jean-Baptiste Dumas avec Odilon Ausset comme proviseur.

À lire ou à consulter

Guillaume de Nogaret, un Languedocien au service de la monarchie capétienne, sous la dir. de Bernard Moreau, Lucie éditions, Nîmes, 2012, 186 pages.

L'association « Guillaume de Nogaret, histoire médiévale en bas Languedoc » avait organisé le 20 janvier 2012 un colloque sur ce Languedocien aussi éminent que contesté.

Sa place de premier plan auprès de Philippe le Bel est largement due au rôle qu'il a joué dans la solution de litiges concernant notre région. Le roi n'oubliant ni les origines de son collaborateur, ni ses liens avec la faculté de droit de Montpellier a su voir tout l'intérêt que présenterait pour lui un meilleur ancrage de Nogaret dans sa province natale. Il lui confia donc la charge de Juge-Mage de la sénéchaussée de Beaucaire avant de lui attribuer les seigneuries de Calvisson, Marsillargues et Manduel, ainsi que les droits seigneuriaux d'une trentaine de villages autour de Nîmes, et finalement d'en faire son garde du sceau.



Trop souvent limité à son action dans les affaires d'Anagni et de l'Ordre du temple, le rôle aussi bien local que national de Nogaret n'avait encore été guère présenté en dehors des milieux spécialisés.

Le colloque organisé à Nîmes au mois de janvier 2012 réunissait, en présence d'un public attentif, d'éminents intervenants qui ont traité aussi bien de la légende de Nogaret, que de sa façon de servir le roi, ou que de ses héritiers au cours des siècles.

L'édition des actes de ce colloque offre aux passionnés d'histoire l'occasion de connaître un peu mieux ce Languedocien.

Sous la direction de Bernard Moreau, au prix de 15, chez Lucie Editions, 34 bis rue Clérisseau, 30000 Nîmes et chez votre libraire préféré.

OOO

Une émission sur Télédraille :

<http://www.teledraille.org/portail/index.php?largent-des-gabales-en-lozere>

Des travaux archéologiques inédits sont en cours sur la commune d'Ispagnac. Béatrice Cauuet, spécialiste des mines, et son équipe, viennent d'achever leur deuxième campagne de fouilles sur le site. Le petit chantier discret qui intéresse ces chercheurs a permis d'ouvrir un aperçu sur l'histoire d'un peuple gaulois dont on n'avait jusqu'à aujourd'hui aucune trace concrète en dehors de quelques écrits. Les Gabales ont donc exploité des mines d'argent en Lozère et leur histoire est aujourd'hui à portée des truelles des chercheurs. Merci encore à Béatrice Cauuet de nous avoir accueilli sur ce chantier, pour témoigner d'une grande aventure archéologique qui se dessine en Lozère.

OOO

Le Gévaudan sous l'emprise du roi ou le sens politique du procès et du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France 1269/1307.

C'est le titre de la thèse soutenue sous la direction d'Olivier Guyot Jeannin par Antoine Meissonnier, jeune conservateur national du Patrimoine, dans le cadre de sa troisième année de l'École des Chartes.

L'auteur a étudié selon une approche micro-histo-

rique le conflit qui a opposé l'évêque de Mende au pouvoir royal installé en Gévaudan à la suite de la croisade des Albigeois et de la campagne de Louis VIII en 1226.

Ce long procès de trente-sept ans aboutit non pas à un jugement mais à l'acte de paréage, un compromis dont beaucoup d'entre nous ont entendu parler, suivi de la grande enquête qui a suivi, « les Feuda gabalorum » de 1307.

Il s'agit d'un partage de juridiction sur un certain nombre de territoires confiés à une cour commune constituée d'au moins un bayle, un juge et un notaire.

Par rapport à d'autres paréages, l'auteur relève pour le Gévaudan une singularité, celle d'installer la nouvelle juridiction, non sur les terres du seigneur associé, mais sur un ensemble territorial étendu, alimentant l'hypothèse d'un paréage dirigé contre les nobles du Gévaudan.

L'auteur relève également « l'évolution de la conception de l'intervention royale entre les règnes de Louis IX et Philippe le Bel, conçue d'abord comme l'exercice de la justice, elle glisse plus nettement sous Philippe le Bel vers un interventionnisme gestionnaire fondé sur le concept d'utilité publique. »

En espérant que cette thèse, dont le résumé est accessible sur internet, sera disponible aux archives de la Lozère.

Paru du même auteur : « Pons de Montrodat en Gévaudan au service du roi de France au XIII^e siècle » dans le bulletin du Centre d'Etudes et de Recherches de Mende.

Bernard Atger

000

Jean-Pierre Chabrol, le rebelle, Michel Boissard, éditions Alcide, Nîmes, 2012, 228 pages, 12 euros

Voici la première biographie de Jean-Pierre Chabrol, romancier qualifié sans doute à tort de « cévenol ». Faute d'avoir pu avoir accès aux archives familiales, l'auteur Michel Boissard a adopté le parti pris de faire connaître cet auteur polygraphe par le biais de ses œuvres. Après avoir évoqué en quelques pages l'histoire de la vie de Chabrol, il divise ainsi son existence en une étape, la jeunesse libertaire, et quatre saisons, celles du maquillard, du communal, du camisard et du Cévenol. À chaque saison, il attribue une série d'ouvrages et de héros, dont l'auteur démontre qu'ils sont les avatars, à diverses époques, d'un Chabrol qui a poursuivi un chemin.

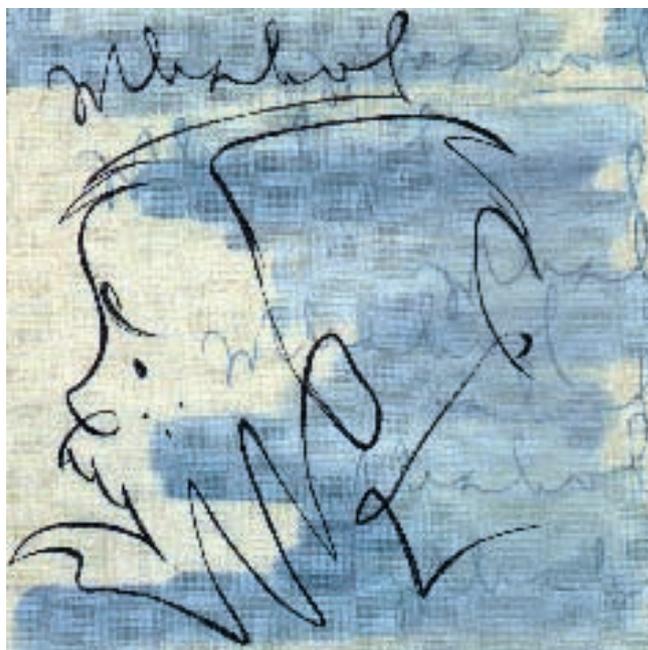
L'écriture est très littéraire, marquée de

mon point de vue par le style de Chabrol : phrases courtes, exclamations, réflexions inclusives, et quelque fois je me suis demandé où finissait la citation de Chabrol et où commençait la phrase de Michel Boissard ! On ne s'ennuie pas en le lisant, mais n'y attendez pas dedans des détails sur la période communiste de Chabrol, sur ses amis parisiens, ni sur son arrivée au maquis, ni sur ses activités politiques dans le canton, ni pourquoi il n'a pas eu le Goncourt...Ce livre-là reste à écrire. Mais il était enfin temps, - presque 11 ans après son décès- qu'un ouvrage voit le jour sur ce romancier, dessinateur, conteur, journaliste, poète et militant qui a marqué le village de Chamborigaud et le hameau de Pont-de-Rastel (Génolhac). Mais pas suffisamment toutefois pour en faire un produit d'appel touristique ! Ce qu'il aurait détesté, sans nul doute, et pourtant il y aurait de quoi !

Une grande qualité d'écriture et de textes sans notes (rares) ni appareil documentaire ou bibliographique important *in fine*, le tout dans un format réduit, est la marque des éditions Alcide.

Jean-Pierre Chabrol fut membre un temps du Lien des Chercheurs Cévenols, ami de Jean Pellet « le Docteur » et de l'abbé Roux « le Curé » de son Crève Cévenne.

Marie-Lucy Dumas

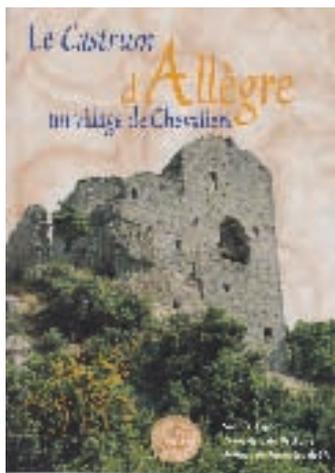


Jean-Pierre Chabrol portraité par lui-même, extrait de « Voyages au cœur de l'Humanité », Les amis de l'œuvre de Jean-Pierre Chabrol, Chamborigaud 2006.

000

Le castrum d'Allègre, un village de chevaliers

par Sophie Aspard, Jean-Marc de Béthune, préface de François Robin, Office du tourisme d'Allègre-les-Fumades, 2000.



Déjà ancienne et pourtant toujours d'actualité, cette plaquette sur le Castrum d'Allègre (30) a le mérite de faire le point les recherches archéologiques entreprises pour sortir de la végétation étouffante une forteresse impressionnante, grâce à

Sophie Aspard dont on doit aussi la renaissance de celle de Montalet, issue pareillement des broussailles et des mémoires. La plaquette est richement illustrée de nombreuses photos, cartes et plans et présente les éléments de l'histoire complexe de cette coseigneurie. Elle faisait partie de la liste de châteaux forts appartenant au seigneur Bermond d'Anduze, comme celle de Montalet et celle de La Garde Guérin.

Des revues

Bulletin du Centre d'Etudes et de Recherches de Mende

Sommaire du n° 31, année 2011

Pons de Montrodât, un Gévaudanais au service des rois de France au XIII^e siècle, Antoine Meissonnier

Propos sur l'usage de la *Spongia somnifera* et la trousse à onguents de Guy de Chauliac, Docteur Alain Ségal

La peste de 1721 en Gévaudan, André Séguron

Dits et non-dits : une correspondance amoureuse entre un soldat du front et une Mendoise en 1916, Jean-Christophe Labadie

Les ateliers gallo-romains de Rozier, Michuel Thuault

Serverette, quelques notes historiques, Louis Blanquet

Génolhac au cœur de la frontière catholiques-protestants, Marie-Lucy Dumas

Pouvoir laïque et ecclésiastique dans le Gévaudan au Moyen Âge, Jacques Benoit

Les reliques de Saint Firmin à Banassac

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Lozère et les interventions sur les façades anciennes, Raymond Pauget

Les « montjoies » sur le plateau du Palais du Roi, Marie-Christine et Dominique Merle

Les Cordeliers à Saint-Chély d'Apcher, Alexandrine Vial

Banassac et son territoire du mésolithique au haut Moyen Âge, Audrey Roche

000

Revue d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard, revue n° 27, janvier 2012

Conférences :

La bête des Cévennes, Guy Crouzet

Lettres du château de Bercy (1712-1742). Une correspondance inédite adressée par Charles Henri Malon de Bercy à Jean-Louis et Louis Mathieu de Nîmes et de La Calmette, Jean -Claude Guiraud

Les tsiganes nomades face aux autorités publiques dans le Gard de 1895 à nos jours, Xavier Rothéa

Samuel Sorbière, un républicain des lettres nîmois, Simone Mazauric

Le Gard au rythme du putsch des généraux. Avril-mai 1961. Didier Lavrut

Articles :

Évolutions, enjeux et idées du parti libéral protestant nîmois sous la Restauration à travers la correspondance de Paulin Madier de Montjau avec son oncle le général Gaspard-Hilarion Fournier d'Albe, Thomas Bernard.

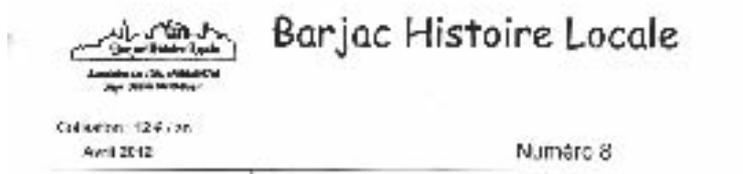
Société d'histoire du diocèse de Nîmes (Comité d'art chrétien), bulletin d'histoire locale, n° 107, décembre 2012. -Évêché de Nîmes, 3 rue Guiran, 30017 Nîmes Cedex 1, pour s'abonner.

Après une interruption de 6 années, le Bulletin du Comité de l'Art Chrétien a changé de nom et a repris ses travaux. C'est une très vieille revue, née en 1876 qui avait pour but de conseiller l'évêque de Nîmes en ce qui concerne les restaurations et conservation du patrimoine religieux. Pour ceux qui la consultent sur Gallica BnF, elle est remplie de précieux renseignements sur l'architecture intérieure des églises du Gard, avant que ne s'abattent sur ces monuments, les dépouillements austères de l'époque de Vatican II, et sur les travaux entrepris par les curés au XIX^e siècle, qui ne furent pas tous de qualité. Ensuite, elle s'est occupée d'histoire des églises, du patrimoine, de la vie des prêtres et communautés religieuses. Une mine de renseignement sur cette religion et sa présence dans le Gard et les Cévennes.

André Chapus, très ancien adhérent de L.C.C., en est devenu le président, c'est lui qui signe l'article sur «Le comité de l'Art Chrétien de Nîmes, petite histoire ». Dans cette livraison, on trouve aussi une étude sur « Mgr Claude de Chaffoy (1752-1837) premier évêque du diocèse de Nîmes » (après la Révolution). Bonne suite de vie à cette revue.

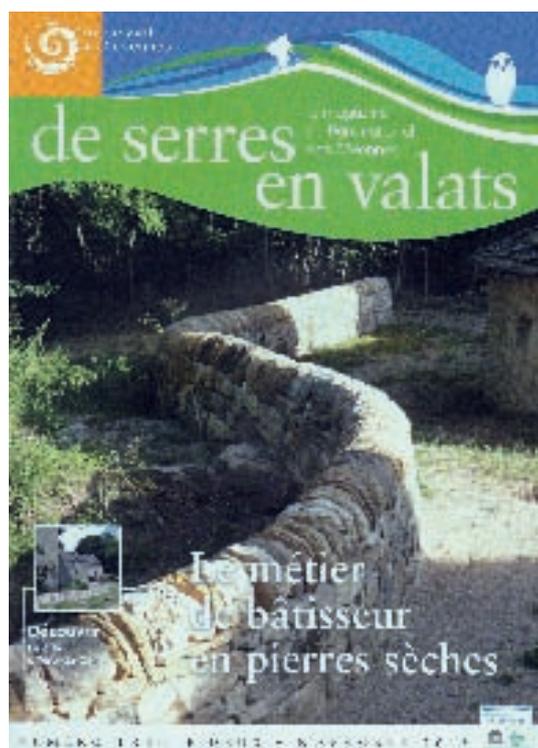
Barjac Histoire Locale, revue de l'association, parution trimestrielle, cotisation annuelle 12 euros, adresse : Barjac Histoire Locale, Mairie, 30430 Barjac

Centré sur le Barjaquès (la région de Barjac) cette revue propose divers articles sur le patrimoine, l'histoire, la toponymie et les expressions populaires, ainsi qu'un cours de paléographie.



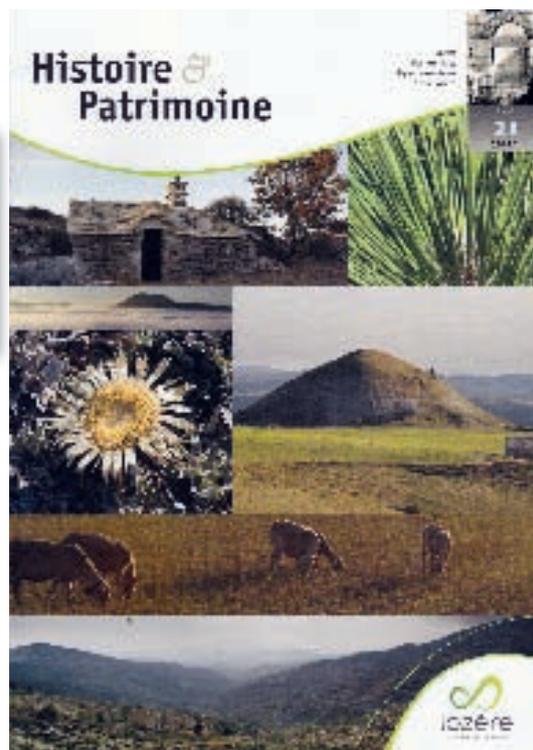
000

De serre en valats, le magazine du Parc National des Cévennes, n° 32, novembre 2012. Magazine trimestriel, PNC, 6 bis place du Palais, 48400 Florac



Au sommaire :
 Enquête publique sur le projet de charte
 Le PNC s'engage : l'élevage pastoral passe avant le loup
 Le grand Tetras ; des Gypaètes barbus dans les grands Causses
 Dossier : le métier de bâtisseur en pierres sèches
 Découvrir : le gîte d'Aire-de-Côte

Histoire et patrimoine, revue semestrielle des Archives de la Lozère, 12 avenue du Père Coudrin, 48000 Mende, consultable en ligne sur le nouveau site <http://archives.lozere.fr/>



Le nouveau site des archives de la Lozère est bien conçu, avec :

Bienvenue aux AD (formulaires à télécharger pour la reproduction des documents), lieux et heures d'ouverture

Faire une recherche : Inventaires en ligne, archives en ligne, bibliothèque et presse locale, outils de recherche

Loisirs et culture : histoire de la Lozère, expositions, paléographie, photos mystères, jeux d'archives, coffre aux trésors, Lettre d'information Histoire et Patrimoine

Service éducatif dont activités et dossiers pédagogiques

Les journées d'histoire de Barjac, 6-7 octobre 2012, à Barjac (30)

Compte-rendu

Comme prévu, dans les salles du château de Barjac, les deux journées consacrées à l'histoire locale et aux associations qui s'y dévouent ont connu du succès, tant par le nombre des exposants que par l'intérêt du programme proposé par Laurent Delauzun. Les associations diverses, dont Le Lien des Chercheurs Cévenols ont tenu un stand et vendu revues et publications. On y croisait les associations de la plaine gardoise et du pays des Vans. Ces chercheurs bénévoles et amateurs se sont regroupés dans les tables rondes pour apporter leurs contributions aux sujets à débattre. Michel Vovelle qui patronne ces journées a éclairé de ses « lumières » les débats. Il a notamment souligné l'importance de la « micro-histoire » pratiquée par les associations locales dont les recherches au plus près des individus remettent en cause ou apportent des nuances aux grandes évolutions constatées par les historiens à plus large échelle.

« La table-ronde, La peste de 1721 dans la région » a intéressé beaucoup de participants.

Après une présentation par Marie-Lucy Dumas et Laurent Delauzun, les prises de parole ont été nombreuses. On peut en extraire les données suivantes :

- La peste de 1720-22, commencée dans le diocèse d'Uzès en 1721 se caractérise par une implantation très précise et localisée, dont il reste toutefois à faire la liste des villes et villages touchés. A Saint-Genest-de-Bauzon (Ardèche), les pestiférés ont été enterrés dans un cimetière à part. les lieux des décès sont intéressants : ceux de Génolhac sont majoritairement des hameaux et des faubourgs hors les murs de la ville.

- la peste s'est propagée depuis le Gévaudan et non par les rives du Rhône, en contournant Avignon. Dans de nombreux cas sont incriminés des muletiers transportant des ballots de tissus, comme à Alès et à St Genest-de-Bauzon.

- Les blocus ont été catastrophiques pour les habitants de Salindres et d'Alès : interdiction de sortir, de travailler les terres, dégâts sur les cultures comme en témoigne Mgr d'Avéjean, évêque d'Alès dans sa lettre pour réclamer une exonération de la taille ; la contagion arrivait après des hivers catastrophiques (le grand Hyver 1708-09).

- Grâce au blocus on constate que les murs d'en-



ceinte des villes existent encore et que les mesures prises pour les consolider visent à boucher trous et fenêtres qui y donnent, comme à Barjac.

- Les sources : les registres paroissiaux, pour lesquels il y a parfois des lacunes, le nombre de mariages en chute indicateurs de la crise épidémique et leur remontée spectaculaire et brutale dès la fin de la crise. Michel Vovelle souligne ce rattrapage rapide. Les testaments pour « cause de contagion » ainsi que quelque fois les conditions acrobatiques de leur réalisation par le notaire. On signale aussi dans la série C (intendance du Languedoc) aux archives de l'Hérault, les rapports, arrêtés et enquêtes diligentées par l'Intendance, et la série Q aux archives nationales. S'y ajoutent les laissez-passer, les certificats de santé, les délibérations consulaires et les livres de raison quand on a la chance d'en trouver un comme celui du marchand Dumas d'Alès.

- Ces sources gouvernementales nombreuses montrent particulièrement que cette grande crise épidémique a été gérée par les pouvoirs publics qui ont pris des mesures préventives (blocus, fermeture des villes, murs et..) et prophylactiques dans les villes : évacuation du fumier, de certains animaux lapins et pigeons, brûlage des effets des habitants (habits et meubles), des ballots de tissus des muletiers et même de la vaisselle. Les conseils politiques des municipalités ont constitué des réserves de grains et créé des bureaux de santé qui délivraient des certificats pour les habitants amenés à voyager. Pour Jean-Paul Chabrol cette crise montre la modernité de l'État monarchique, un État efficace

notamment grâce aux mesures prises par l'Intendance du Languedoc et qui sont relayées par les communautés.

- C'était la dernière peste en France, car le système de quarantaine mis en place dans les ports est efficace pour les navires dont la patente n'est pas « franche ». En 1720, le principal édile de Marseille possédait pour 300 000 livres de marchandises sur le Grand Saint Antoine, il a donc contribué à répandre la peste à Marseille en contournant la quarantaine. En fait Michel Vovelle le précise, la seule solution efficace reste l'isolement, en interdisant la contagion par contact.

- Au niveau du soulagement des victimes ou de la prévention : c'est le grand bricolage avec toute une pharmacopée, cautérisation des bubons, et « parfumerie » des villes. Maguy Caveirac nous présente le « vinaigre des 4 voleurs » qu'elle a reconstitué.

A la demande du Lien des Chercheurs Cévenols, il est proposé de centraliser le résultat des recherches pour les diocèses d'Alès et d'Uzès. On suggère la création d'une page spéciale sur le site cevenols.fr pour y placer des documents, probablement un blog de discussion.

La deuxième table-ronde sur « Les Capucins dans les villes protestantes » présenté par Laurent Delauzun a essentiellement porté sur le Couvent des Capucins de Barjac. On peut en extraire divers éléments :

- L'ordre des Capucins est le fer de lance de la contre-réforme catholique, avec celui des Ursulines pour les femmes. Les premiers s'installent à Florac et à Alès et à partir de ces deux lieux ont comme objectif la recatholicisation des régions protestantes. Ils sont relayés par d'autres ordres tels les Observantins et les jésuites. A Génolhac, ce sont les Dominicains dont le couvent est relevé par Louis XIII.

- Barjac sort des guerres de Rohan, complètement protestante. Les Capucins y arrivent dès juin 1633 et doivent construire leur couvent avec les pierres provenant de la démolition des fortifications, ce qui cause des désagréments à la population.

- On a toutefois du mal à préciser l'impact des Capucins sur la conversion des protestants, à Barjac, avant 1685, faute de registres paroissiaux avant 1709. Pour d'autres régions des Cévennes, telle Barre des Cévennes, les campagnes des Capucins sont inopérantes : pas ou très peu de conversions avant 1685. Ont plus joué les conversions des seigneurs locaux.

- La marquise Marie Felice Budos de Portes a créé une visitation à Theyrargues en 1666 qui a œuvré jusqu'à son décès pour convertir les filles.

- Michel Vovelle parle de la concurrence entre

les différents ordres religieux. Les Capucins sont populaires car ils ont une pédagogie appropriée, renforcée par des missions. On voit leur impact par les dons et les messes qui leur sont destinés. Ils jouent un rôle important dans l'accompagnement des décès de la peste de 1721. Ce n'est que sous Diderot que se développe une image caricaturale de leur sacerdoce.

Les deux autres tables-rondes ont été consacrées : l'une aux sources de monographie villageoise, table-ronde issue d'une demande faite l'an passé à la suite de la table-ronde sur les compoix.

Et la dernière table-ronde a été animée par Cécile Coustès sur le sujet « La mise en valeur du patrimoine, comment faire et que faire ? »

Il s'agissait d'une discussion autour des méthodes et des moyens que l'on peut mettre en œuvre pour mener à bien un projet de valorisation du patrimoine. Les échanges ont d'abord portés sur le financement des projets, et notamment sur les organismes que l'on peut solliciter : les communes, communautés de communes, les conseils généraux, la région, l'État et enfin l'Europe, au travers des groupements d'actions locales (GAL). Mais il est nécessaire aujourd'hui pour les associations de prendre conscience que les fonds publics s'amenuisent et qu'il faut trouver des fonds ailleurs qu'auprès des organismes publics... C'est pourquoi nous avons évoqué la nécessité pour les associations de se faire déclarer auprès du service des impôts comme association d'intérêt général, ce qui permet d'éditer des reçus fiscaux aux entreprises et aux particuliers effectuant des dons. Cette déclaration encourage la générosité des donateurs, permet également aux associations de solliciter des partenariats pérennes avec de grandes entreprises dans le cadre du mécénat culturel, ou de *sponsoring*, ou encore de recevoir des subventions de la Fondation du patrimoine. Les nombreux représentants d'association ont pu faire part de leur expérience et induire des échanges intéressants.

Nous avons ensuite évoqué rapidement, faute de temps, les différents labels et classements que l'on peut obtenir pour accroître sa crédibilité auprès des financeurs et impulser une dynamique touristique aux territoires :

- Les classements et inscriptions sur la liste des monuments historiques qui induisent une administration parfois lourde à gérer

- Les villes à secteur sauvegardé (Loi Malraux) qui sont une véritable réussite puisque grâce à ces mesures de protections, les centres urbains anciens ont pu être restaurés, et sont encore aujourd'hui entretenus (ex : Uzès, Nîmes, Beaucaire)

- Les labels « Ville ou Pays d'art et d'Histoire » qui ne sont que le prolongement de la loi Malraux puisqu'au-delà de la protection des centres urbains anciens, ce label permet une véritable lisibilité des villes au fort patrimoine dans toute la France (avec la mise en place d'une charte graphique commune notamment). Il œuvre à la valorisation de ce patrimoine avec la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la mise en place d'un service culturel dédié à la valorisation du patrimoine avec un animateur responsable des publications et des guides confé-

renciers qui proposent des visites guidées sous différents thèmes. Ce label est vecteur de valorisation du patrimoine, mais aussi d'emploi et est véritable atout pour le développement d'un tourisme de qualité. (ex : Nîmes, Uzès, Beaucaire....)

- Les labels « Village de caractère » et « Plus beau village de France » (Barjac est en cours de labellisation « Village de caractère ») visent la création d'un réseau de villages dotés d'un patrimoine vernaculaire fort et d'encouragent leur reconnaissance nationale afin d'attirer les touristes.

Faute de temps nous n'avons pas pu évoquer les méthodes pour mener à bien un projet de valorisation du patrimoine, telles que l'interprétation, la conception muséographique, la communication ou encore la médiation des savoirs, mais les nombreux échanges entre les participants ont été particulièrement enrichissants et témoignent de l'intérêt des participants pour toutes les questions relatives à la valorisation du patrimoine.

Compte-rendu rédigé par Marie-Lucy Dumas et Cécile Coustès.

Échanges

Sur les ornières de la Regordane et sur les graffiti de la route de Coudoulous (voir L.C.C. 171), nous avons reçu le courriel de Marcel Girault :

« Dans mon prochain ouvrage, j'en profite pour poser beaucoup de questions concernant le fameux chemin de Coudoulous et des autres voies, dont la Regordane :

- origine romaine du chemin de Regordane = où sont les vestiges des bornes milliaires ? Ceux des dallages ?

- les ornières ont été creusées intentionnellement pour guider les véhicules : quel texte l'atteste ?

- les « inscriptions » de Coudoulous sont « romaines » = où se trouve la preuve ?

- pourquoi n'a-t-on jamais publié des photographies de ces « inscriptions (plutôt graffiti) et seulement des dessins, sachant que celui qui dessine interprète toujours ce qu'il voit ?

- qui a essayé de refaire (en dehors du site) de semblables graffiti avec un outil rudimentaire (sans doute une pierre, pas du métal) ? Combien de temps faut-il pour écrire « Tati » ?

- etc.

« Je consacre aussi un chapitre à l'examen des ornières. Tout me prouve qu'elles se forment par le passage répété de véhicules, qu'elles s'agrandissent sous l'effet de divers agents atmosphériques ou naturels, et qu'elles sont une plaie. Le dicton « tomber dans l'ornière » a une connotation négative. Dans ce cas pourquoi creuserait-on des ornières à la main. Au

XIX^e siècle, l'État employait des centaines d'ouvriers pour boucher les ornières qui se formaient sur les routes ! Ces derniers temps on entend souvent qu'il faut « sortir de l'ornière de la crise économique ». L'ornière est une plaie, il faut en sortir !

Lorsqu'il aborde le domaine des techniques, l'historien doit avoir l'humilité de s'approcher des techniciens : géologue, charretier, physicien, etc. On apprend beaucoup d'eux et on évite de se monter la tête ! »

OOO

De la part de Jacques de Bary, à propos du terme « Malgoirès »

Puisque je crois que le terme 'Malgoirès' n'apparaît que fin huitième siècle, était-il nécessaire d'en faire une Alsace-Lorraine en le faisant démarrer deux siècles plus tôt sous la forme "Mediogoto", puis être interrompu ?

Réponse : oui. La forme singulière du Malgoirès par symétrie avec la disparition de l'Anduzenque est invraisemblable au huitième. Elle est justifiée au sixième (Brunehaut) et je la considère comme attestée par le Roi Wamba dans ses « constitutions » (671 / 673 ?). (Je ne retiens pas comme preuves les cartes de Pellaquier antérieures aux Carolingiens).

OOO

Claude Lauriol recherche :

Je cherche vainement à identifier un nommé Cro-

zade, probablement originaire d'Alès, né dans les années 1720, ancien élève ou peut-être ancien professeur de rhétorique au collège de l'Enfant Jésus de cette ville. Il est connu de l'abbé Vammale et il a un frère vivant à Alès, auquel il écrit de Paris. Il est en effet en 1755-1757 à Paris l'homme de confiance de La Beaumelle, installé à Amsterdam depuis mars 1755, puis durant sa seconde détention à la Bastille (août 1756 à septembre 1757). Il est chargé de s'occuper de la commercialisation de ses Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon et à celle du siècle passé. Il se déplace

à cette fin jusqu'à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre aide.

000

Le Club numismatique cévenol créé en 1978, se réunit tous les 2^{ème} dimanche du mois à l'Espace André Chamson d'Alès (30). Il possède une bibliothèque d'ouvrages sur la numismatique et vous pouvez y admirer les médailles, billets anciens ou modernes et connaître leur histoire par de petites conférences.

Béatrice Laporte In memoriam

En juin 2012, le Lien des chercheurs a été endeuillé par la disparition de Béatrice Laporte, une de ses plus emblématiques adhérentes. Sa famille, originaire des Vans, appartenait à la branche gardoise des Colomb de Daunant dont les deux personnes les plus connus ont été Marc Antoine, guillotiné à Nîmes pendant la terreur et Denys, écrivain et scénariste de « Crin Blanc ».

Pour avoir passé toutes ses vacances dans le château familial de Saint-Jean-du-Gard, Béatrice Colomb de Daunant s'était passionnée pour les Cévennes, ce qui l'avait amené à jouer un rôle important dans la relance du Lien des Chercheurs Cévenols, après le décès de Jean Pellet. Elle avait pris aussi une part prépondérante dans l'organisation du pèlerinage de la Saint-Laurent sur les faites de la Vieille Morte.

Un mois avant de nous quitter, Béatrice avait eu la douleur de perdre son mari Yves Laporte, originaire du village protestant de Viane dans le Tarn. Elle l'avait suivi à Paris où il avait fait une carrière prestigieuse en devenant membre de l'Institut et président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Mère de deux filles, Anne et Edmée, Béatrice Laporte s'était investie dans la modernisation de la Bibliothèque du protestantisme.

Après le départ à la retraite de son mari, elle était venue vivre dans

le château familial de Saint-Jean du Gard. On l'avait alors souvent vue aux réunions de L.C.C. car elle avait pris la responsabilité de créer un index des articles publiés dans la revue entre 1975 et 1982. Elle avait poursuivi ce travail ingrat, car effectué à la main, de 1991 à 1997 en collaboration avec notre regretté Marcel Daudet.

Personnellement il me souvient du plaisir que j'avais de cheminer à ses côtés lors des sorties de la Saint-Laurent. Un épisode m'a particulièrement marqué. Le 10 août 1997, après avoir pique-niqué au Plan des Masques, nous avons embrayé en direction du pas du Pereiret. Béatrice s'était alors lancée dans un discours passionné sur le devenir des Cévennes quand, soudain, un orage dantesque s'était abattu sur notre petit troupeau de marcheurs. Alertés par la fréquence des éclairs, nous n'avions pas cherché à nous abriter sous un arbre ou sous un rocher, de crainte d'être foudroyé. Nous avons donc continué à avancer sous l'averse. Emportée par son sujet, Béatrice n'avait pas interrompu ses propos je ne l'avais pas quitté d'un pouce pour ne rien perdre de sa leçon. Nous étions tous sortis de l'orage trempés jusqu'aux tee-shirt.

Un miracle s'était produit dès le retour du soleil. En moins de cinq minutes, nos cheveux et nos vêtements avaient complètement

séchés. Ce phénomène bien connu des bergers cévenols s'explique par l'hygrométrie 0 qui s'affiche dès que les nuages s'en sont allés.

Je ne saurai jamais si Béatrice avait gardé le souvenir de cet après-midi d'été où elle avait tenu sous son charme une dizaine d'admirateurs qui l'accompagnaient dans l'orage le long de la draille de Jalcreste.

Pierre-Albert Clément

J'ajouterai simplement que Béatrice connaissait très bien le quartier du Plan des Masques et de Campmau. En effet, membre de la Croix Rouge, pendant la guerre, elle montait régulièrement à vélo depuis Saint-Jean-du-Gard jusqu'à notre mas familial pour prendre en charge le colis mensuel que mon grand-père, isolé, malade et ne pouvant se déplacer, envoyait à son fils prisonnier en Allemagne. C'est cette anecdote qu'elle m'a un jour racontée et que nous ignorions, le grand père étant décédé avant le retour du prisonnier. Son souvenir a donc pour moi une signification toute particulière.

Bernard Atger

Les numéros hors-série suivants : 8, 22, 42, 45 et 47 ont été rédigés par Béatrice Laporte aidée de Marcel Daudet et d'Irène Forgiel.

Le lien des chercheurs

Hors-séries classés par Thème
(numéros disponibles)

Cévenols

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 149 avec sommaire.	* 30,00 €
CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	* 20,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y CHASSIN DU GUERNY/A. CLAVEIROLE) Le CD...	* 20,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel PIETERS) - CD	10,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	* 7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	* 15,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY)	15,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy PUECH)	6,00 €

Protestantisme - Guerre des camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHCEN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissance féodales

HS 3	Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIERE)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean PELLET)	* 4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	* 16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVI ^e siècle	18,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVII ^e s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)...	* 35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	* 8,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVII ^e siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézénobres (Elisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre CASADO)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles (Jean-Gabriel PIETERS)	12,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

Les frais d'envoi (en France métropolitaine) sont inclus dans les prix indiqués. Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 % sur la vente des hors-séries, exception faite des numéros dont le prix est précédé d'un astérisque. Envoyer vos commandes avec le règlement à : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC



POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél 04 66 30 41 34.

Le Lien des Chercheurs Cévenols, janvier-mars 2013, n° 172